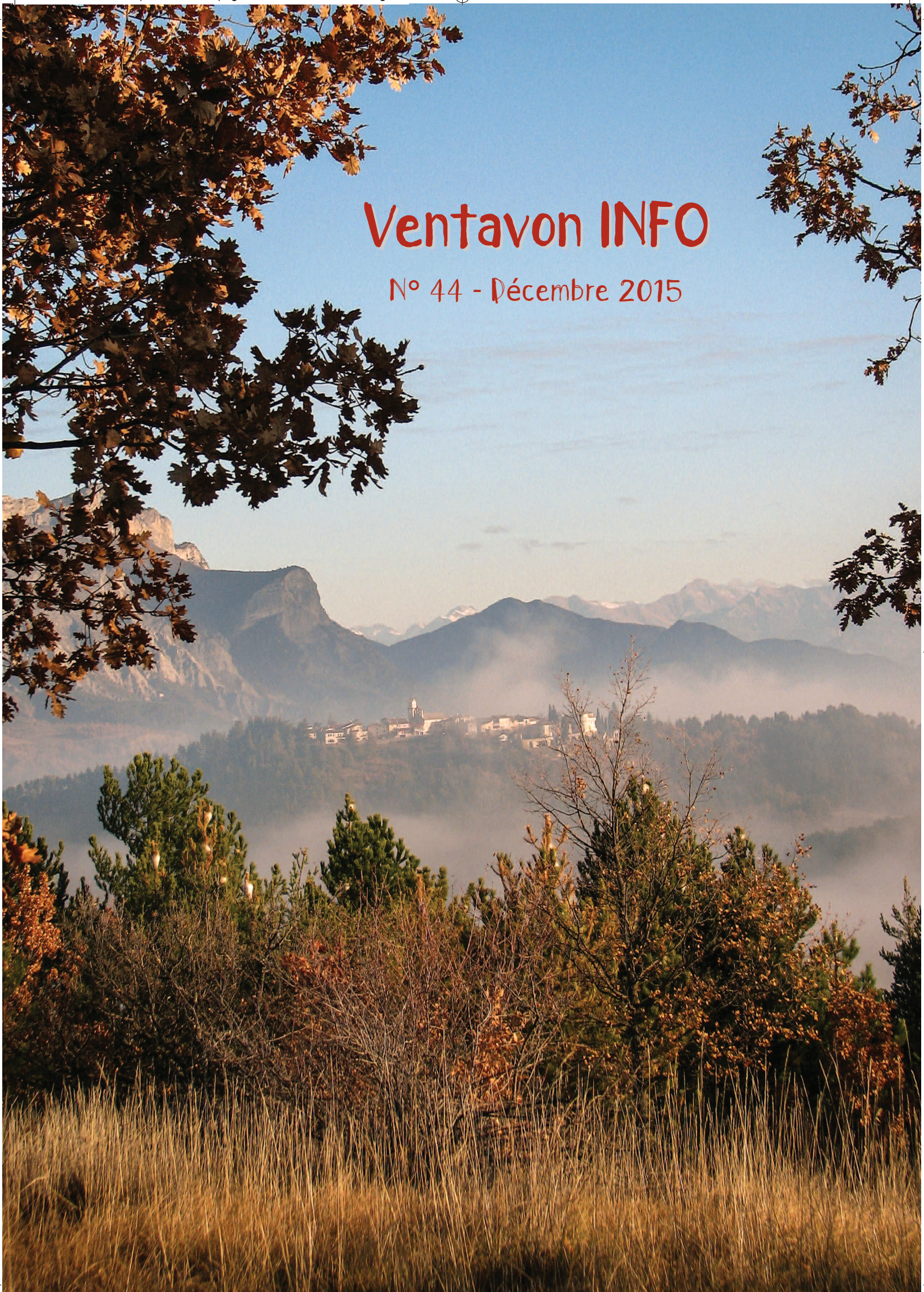


Ventavon INFO

N° 44 - Décembre 2015





Minute de silence

En hommage aux victimes des attentats de Paris du 13 novembre 2015, une minute de silence a été observée le lundi suivant devant la mairie de Ventavon.



web

ventavon.fr



Préparation du spectacle de Noël, le samedi après midi

avec les mamans et bénévoles pour la confection des costumes, les enfants pour la décoration, les danses et les chants, le tout encadré par Corinne, Aurélie, Fanny et Sandra



Mot du maire

Chers Ventavonnais,

Au moment où j'écris ces lignes, presque toutes les communes et intercommunalités auront délibéré pour donner leur avis sur le projet du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale élaboré par le préfet des Hautes-Alpes.

Le conseil municipal de Ventavon a émis un avis défavorable en ce qui concerne le projet préfectoral d'une communauté de communes « Sisteronnais-Buëch » englobant l'agglomération de Sisteron (voir pages internes pour plus de détails). En effet, nous considérons que nos habitudes quotidiennes sont plus proches des communes du Buëch qui ont les mêmes problématiques rurales que de Sisteron ou de celles du 04 se trouvant de l'autre côté de la Durance. Notre bassin de vie est haut-alpin et a toujours été tourné vers Laragne ou Gap pour ce qui est des administrations, des commerces, des collègues et des lycées.

L'étude faite sur ce projet de fusion ne nous a pas convaincus et nous nous posons la question de notre représentation au sein d'une intercommunalité dont Sisteron ferait partie. En effet, le redécoupage des territoires ainsi annoncé risque de faire disparaître à terme l'identité de nos petites communes et l'espoir de partager un projet de développement rural inhérent à la population laragnaise.

Si la commune reste encore une valeur sûre, proche des citoyens, un moyen d'expression de la démocratie locale, gageons que notre choix soit suivi et représente dans un proche avenir une opportunité à saisir.

Nous avons décidé d'engager la deuxième tranche de travaux dans l'église Saint-Laurent concernant la restauration du retable, des boiseries du chœur de l'église et de divers objets mobiliers qui ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Vu la qualité du projet et l'importance du coût des travaux, la commune porteur du projet a décidé de lancer une campagne de souscription publique avec l'appui de la Fondation du Patrimoine.

Nous espérons mobiliser pour cela un mécénat populaire grâce aux avantages fiscaux auxquels cette souscription donne droit.

Les odeurs du stockage des déchets du Beynon persistent à certains moments et gênent la population avoisinante. Comprenant l'inquiétude et la détermination du collectif de riverains, nous considérons qu'il faut continuer à travailler en bonne intelligence et objectivité avec la Commission de Suivi du Site qui joue parfaitement son rôle et l'ISDND et ainsi trouver les solutions efficaces pour remédier à ces désagréments.

Les fêtes à Ventavon, c'est l'affaire de tous les habitants et pas seulement d'un petit groupe de volontaires. A qui le tour ? Le comité des fêtes est en sommeil, on cherche donc des repreneurs jeunes ou moins jeunes mais en tout cas dynamiques pour relancer l'organisation des fêtes à Ventavon.

Cette année, nous sommes envahis par les chenilles processionnaires du pin ; nous publions un article à ce sujet pour vous informer des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire du à la toxine urticante et allergisante de la chenille.

Pour finir, je vous souhaite une bonne lecture du bulletin au coin du feu et le conseil municipal s'associe à moi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour 2016.

Juan Moreno

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	14-17h
MARDI	14-17h
MERCREDI	14-17h
JEUDI	14-17h
VENDREDI	8-12h

Tél : 04 92 66 40 54
Fax : 04 92 66 47 02

MAIRIE de VENTAVON

Permanence du maire de Ventavon

Tous les vendredis matins
de 8 heures à 12 heures

Permanence des adjoints :

Tous les mardis de 18 h à 19 h

E-mail : mairie.ventavon@gmail.com

Ventavon INFO n°44

Décembre 2015
Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Juan Moreno, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
Les Blaches 05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence

04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2015

Site internet : ventavon.fr

Sommaire

- 2 Réforme territoriale - SDCI
- 4 EAU : Source Muret & village
- 6 Urbanisme
- 7 Voirie - Affouage
- 8 Restauration de l'église
- 10 Déchets
- 13 Processionnaire
- 16 Rando Nature
- 17 Gym
- 18 Vide-grenier
- 20 Ecole
- 22 Annonces
- 23 Etat civil - Animations-Comité
- 24 Recherches historiques

- Gestion de services publics de proximité pour les intercommunalités

Les intercommunalités passeront de 5 000 à 15 000 habitants avec une augmentation des compétences obligatoires et seront organisées autour de bassins de vie. Des dérogations pour les zones de montagne et les territoires peu denses seront possibles avec un seuil minimal à 5 000 habitants. En outre, les intercommunalités de 12 000 habitants au moins récemment constituées pourront être maintenues.

Les communes et les communautés de communes ont jusqu'au **15 décembre 2015** pour délibérer sur le projet d'une intercommunalité qui les concerne dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) établi par le préfet des Hautes-Alpes. La carte définitive sera arrêtée au plus tard le **31 mars 2016** par le préfet. Un avis sur les nouveaux périmètres sera demandé aux communes en sachant que le préfet aura la décision finale. A partir du mois d'août, la préparation de cette nouvelle structure administrative débutera pour une entrée en vigueur au **1^{er} janvier 2017**.

Une importante concertation s'est mise en place entre les élus et les services de l'État et les objectifs de ces futures intercommunalités agrandies sont la suppression des communes isolées, la rationalisation des périmètres des EPCI à fiscalité propre, la réduction du nombre de syndicats et la création d'une communauté d'agglomération autour de la ville chef-lieu.

- Les communes confortées comme échelon de base de la démocratie locale

e coopération intercommunale

- Projet d'une ComCom «Sisteronais-Buëch»

Dans ce schéma, la nouvelle intercommunalité proposée par le préfet des Hautes-Alpes le 12 octobre 2015 (voir carte ci-dessous) aura la particularité d'être sur trois départements (05, 04 et une commune du 26, Lachau). Il s'agira de regrouper quatre communautés de communes existantes, **Le Laragnais (sans Eyguians), Ribiers-Val de Méouge, le Sisteronais et La Motte-du-Caire-Turriers** (sans Curbans et Claret mais avec Bellaffaire et Piègut) représentant 38 communes et plus de 20.000 habitants.

Une étude du projet de fusion de ces 4 communautés a été commanditée par la CCL (la seule étude réalisée) qui est une simulation à un moment donné d'une situation dont on ne connaît pas tous les paramètres. Suite à cette étude, une réunion a été organisée le 24 novembre dernier pour exposer à tous les conseillers municipaux de la CCL, les enjeux, les projets de compétences, le financement de celles-ci et les incidences fiscales de cette fusion.

On apprend entre autre que la loi NOTRe prévoit le transfert de plusieurs compétences obligatoires aux EPCI à fiscalité propre (voir le tableau ci-contre) avec des dates butoir.

- Ventavon : Avis défavorable

- Considérant la proposition de périmètre établie par le représentant de l'État incluant la Communauté de Communes du Laragnais dans le périmètre de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch ayant pour particularité d'être sur trois départements et deux régions et donc, ne relevant pas à proprement parlé d'un schéma Départemental ;

- Considérant que la Commune de Ventavon ne trouve pas de cohérence spatiale ou de rationalisation de périmètre dans un regroupement avec des Communes des départements voisins, fort éloignées du bassin de vie du Laragnais ;

- Considérant que la population de Ventavon est très majoritairement axée vers le bassin de vie du Gapençais pour l'emploi ou les services (Préfecturaux, DDT, Sécurité Sociale, Enseignement, etc..) et vers les Communes du Laragnais et du Buëch ;

- Devant l'inquiétude d'une perte de représentativité au sein d'une intercommunalité de trop grande ampleur centrée sur la Communauté de Commune du Sisteronais.

Le Conseil Municipal de Ventavon, après en avoir délibéré le 8 décembre 2015 :

- Émet un avis défavorable à l'unanimité sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale ;
- Demande à ce que le périmètre soit revu en formant une intercommunalité par la fusion des Communautés de Communes du Laragnais, Ribiers-Val-de-Méouge et en y associant l'intercommunalité du Centre Buëch (composée des Communautés de Communes du Serrois, Baronnies, Vallée de l'Oule et Commune nouvelle de Garde-Colombe). Ce Territoire comprendrait alors 41 communes pour une population totale de 12 811 habitants, aurait pour fil conducteur le Buëch et pour centre névralgique Laragne, ce qui permettrait de ne pas le vider de toute substance économique.
- Souhaite garder son identité Haute Alpine en n'étant pas absorbée par la Communauté de Communes du Sisteronais.

- Avant le 15 décembre

A la Communauté de Communes du Laragnais, le projet du SDCI concernant la fusion proposée par le préfet n'a pas été rejetée massivement puisque le vote à bulletins secrets a abouti à 12 voix pour et 12 voix contre. Faute de majorité, la délibération a été rejetée.

Les 38 communes et les trois autres intercommunalités du projet doivent se prononcer avant le 15 décembre et le préfet prendra sa décision finale à l'issue de cette consultation

Compétences obligatoires	Date du transfert
Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme au sein du groupe de compétence : développement économique	1 ^{er} janvier 2017
Collecte et traitements des déchets	
Accueil des gens du voyage	
GEMAPI (gestion milieux aquatiques, prévention inondations)	1 ^{er} janvier 2018
Eau et Assainissement	1 ^{er} janvier 2020

Captage de la source Muret à Valenty

Deux drains aboutissent à une chambre de captage, les eaux collectées sont acheminées par pompage au moyen d'une canalisation vers un réservoir de 300 m³ qui alimente le circuit d'eau potable de Valenty et Ventavon. En général la source n'est utilisée que pendant les mois de juin, juillet, août, septembre et octobre. Pendant cette période et plus particulièrement en septembre et octobre son apport est indispensable.

En moyenne, la source fournit un débit de 6l/s. Le débit d'exploitation est de 2 à 3 l/s.

L'eau ne subit pas de traitement.

Redéfinition des périmètres de protection

Sur la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Commune a demandé les services d'Ida Robert, hydrogéologue agréée pour donner un avis sanitaire et redéfinir les périmètres de protection du captage de la source Muret à Valenty en vue de le protéger des pollutions extérieures.

Ce captage avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique en 1980 et un Périmètre de Protection Immédiat (PPI) avait été clôturé. Par contre, la procédure de déclaration d'utilité publique n'a pas été menée à son terme.

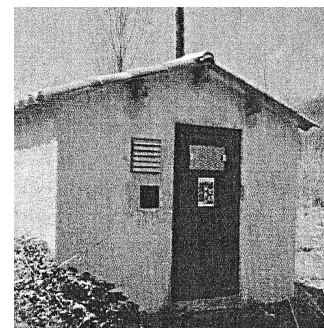
Devant l'absence de Périmètre de Protection Rapprochée réellement opposable

et la pression locale pour l'urbanisation, il devient important de préciser ce Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) et de le rendre opposable afin d'assurer la protection de la ressource en eau.

Suite aux investigations, au forage carotté et aux essais de perméabilité effectués, un rapport hydrogéologique du captage de Valenty a été établi par Ida Robert en octobre 2014.

Il en ressort que le PPI existant sera maintenu. Il concerne les parcelles 506, 507, 552, 554, 556 section D.

Il est préconisé que le nécessaire devra être fait pour que soit supprimé le droit de passage dans le PPI, en proposant un autre passage pour l'agriculteur qui l'utilise.

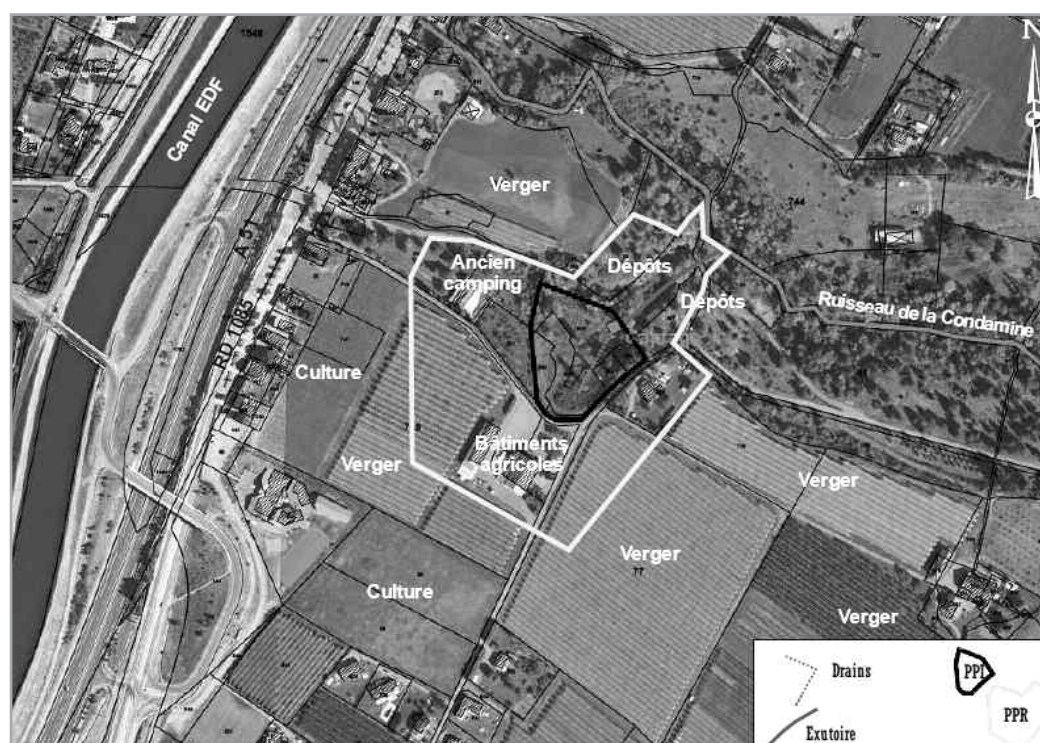


Périmètre de Protection Rapprochée

Compte-tenu de la faible perméabilité du terrain, l'hydrogéologue préconise un PPR qui est construit sur le principe d'un recul d'environ 100 m en amont et au Sud des drains, sauf en aval et au Nord-Est où cette distance sera réduite. Sur cette base, et pour faciliter la compréhension et la mise en application sur le terrain, le PPR a été calé au mieux sur les limites cadastrales et en ligne droite entre des points facilement repérables pour le reste. Le PPR sera étendu vers le Nord-Est sur une grande partie de la zone de dépôts pour permettre à la commune d'intervenir dans ce secteur afin de prévenir tout risque d'obstruction de l'exutoire du trop plein.

Ainsi le PPR s'étendra sur les parcelles suivantes sur la section D du cadastre :

- sur le triangle Nord-Est de la parcelle 853
- sur une grande partie Nord-Est de la parcelle 852
- sur une partie Nord-Ouest de la parcelle 77
- sur la totalité des parcelles 582, 553, 502, 58, 557, et pour partie sur la parcelle 555.



Réseau d'eau du village

Activités interdites dans le PPR

Dans le PPR, seront interdites toutes activités susceptibles de nuire à la qualité de l'eau. Les prescriptions de l'hydrogéologue agréée concernant ces restrictions seront soumises à l'étude de l'ARS avant d'être mise à la disposition du public pour consultation.

Mesures complémentaires

Des mesures complémentaires indispensables devront être prises tels que la mise en place d'un caniveau étanche ceinturant le PPI, vérification des canalisations, suppression des assainissements non collectifs, suppression des stockages de produits phytosanitaires ou stockage sur une aire étanche, vérification de l'étanchéité des cuves d'hydrocarbures, dégagement de l'exutoire aval de la végétation qui l'encombre...

Déclaration d'Utilité Publique

Avec l'appui administratif et technique du service d'ingénierie Territoriale IT05 et suite à un appel d'offres, la société ICEA a été retenue pour mener à bien la mise en conformité administrative du captage de la source Muret. Ce bureau sera chargé d'instruire le dossier d'Enquête Publique et l'inscription aux hypothèques.



Le réseau d'eau potable du chef-lieu est alimenté par les sources Robin (Faye), du Villard et le pompage de Valenty.

Le réservoir de l'église est alimenté via les réservoirs du Villard et de Faye.

Le réservoir du château d'eau est alimenté par le pompage installé dans le réservoir de la Combe.

Actuellement le pompage situé dans le réservoir de l'église permettant d'alimenter le château d'eau est hors service.

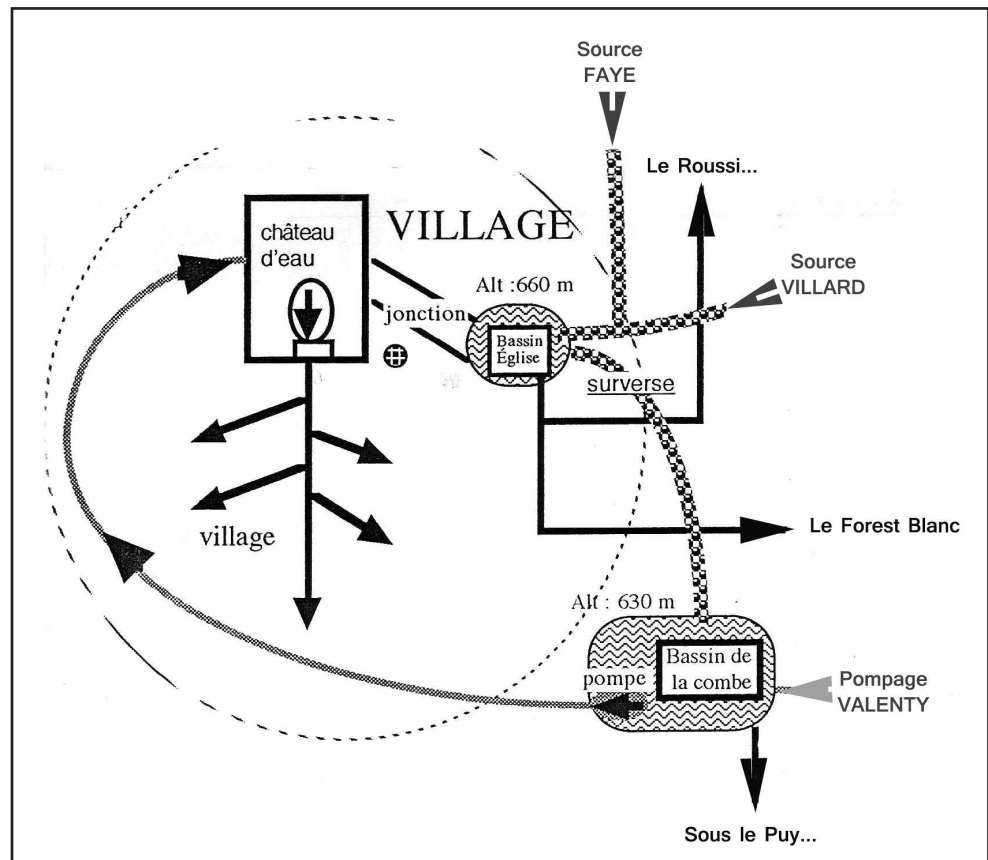
Les réservoirs de l'église et du château ont chacun un volume de 40m³

Réhabilitation du château d'eau et amélioration de la défense incendie du village

La mission de l'entreprise Saunier INFRA retenue par la Commune comporte deux prestations :

- une étude préliminaire pour améliorer la défense incendie du chef-lieu
- une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réservoir du château d'eau et pour l'amélioration de la défense incendie du village, après validation par le maître d'ouvrage de l'étude préliminaire.

Pour ce qui est du château d'eau, il s'agit principalement de reprendre l'étanchéité du bassin du château d'eau du fait de la présence de traces d'humidité visibles en partie extérieure de l'ouvrage, et de reprendre l'équipement hydraulique et électromécanique de cet ouvrage.



Révision du POS

valant élaboration du PLU

Le conseil municipal par délibération du 21 juillet 2015 et avec l'aide du CAUE, a décidé de lancer une consultation pour la réalisation d'une mission de prestations intellectuelles dans le cadre de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), et a retenu l'offre de l'ATELIER URBA pour un montant de 43.165 € HT.

Ce bureau d'étude ATELIER URBA dont les intervenantes sont urbanistes et géomaticiennes, sera également chef du projet et animateur des réunions et de la concertation.

Pour cette mission d'élaboration du PLU, il sera aidé par l'ATELIER MPG dont les intervenants sont paysagistes et de ECOTER dont les intervenants sont écologues.

Contenu de la date de la délibération de prescription du 21 juillet 2015, son arrêt est prévu pour août 2016 et son approbation pour février 2017 avant l'échéance donnée par la loi ALUR, le 27 mars 2017.

La Commune a demandé également un accompagnement de *Terr'Aménagement*, service de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER pour une réflexion sur le foncier et l'agriculture communale pour un coût de 7.900 € HT. Ce sera un outil de diagnostic (acquisition des données agricoles, analyses des données recueillies et zoom sur les dynamiques urbaines) qui permettra de proposer des objectifs et indicateurs sur les questions agricoles, maintenir et développer l'activité agricole dans différents domaines (foncier, valorisation, protection des terres, etc.).

Une réunion de présentation et d'écoute des agriculteurs s'est déjà déroulée le 27 novembre 2015 à Ventavon. La restitution du travail se fera en réunion en s'appuyant sur une présentation documentée et cartographiée des résultats et des données obtenues.

Un registre de concertation préalable

a été ouvert en mairie de Ventavon

aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie
(voir page 1).

Celui-ci est tenu à la disposition du public
afin de recueillir ses observations.

Le but d'une telle concertation est d'informer le public du projet et d'en recueillir les avis et suggestions de la population locale concernée pendant son élaboration et avant l'achèvement des études.

**La première réunion publique
devrait avoir lieu au printemps 2016.**

ELM

Le permis de construire de l'Espace de Loisirs Mutualisé à Valenty a été accepté. Le cabinet Ollivier choisi comme maître d'œuvre prépare actuellement les cahiers des charges des différents corps de métiers afin que la commune puisse lancer les consultations d'entreprises.

Opération FACADES TOITURES

L'opération « Façades Toitures » a été lancée sur le territoire communal afin de compléter et dynamiser l'OPAH intercommunale avec des aides communales destinées à l'amélioration du cadre de vie et à la préservation du patrimoine architectural du territoire.

Cette opération est prévue pour une durée de trois ans et arrivera à échéance en 2016. Une enveloppe de subventions à reverser aux propriétaires est de 34.200 €. La Région Provence Alpes Côte d'Azur soutient cette action dans le cadre du PAS en participant directement à l'enveloppe de subventions communales à reverser aux demandeurs.

Une première partie de subvention a été allouée pour un montant de 13.367,50 €, il restait donc à attribuer 20.832,50 €.

La Commission d'attribution des subventions « Façades-toitures » s'est réunie une nouvelle fois afin d'étudier une nouvelle demande et a décidé d'attribuer un montant de subventions de 7 588 €

Le conseil municipal approuve la proposition de la Commission pour l'attribution de ces 7 588 € et l'inscrit au budget général.

Il est rappelé que le versement de ces subventions est conditionné par la réalisation effective de ces travaux et sera fait au regard des factures de travaux acquittées et validées par le CALHAURA.

Enveloppe d'opération restant à attribuer :
13.244,50 €

Voirie

Travaux supplémentaires

Trois travaux de voirie communale à caractère urgent ont été rajoutés au programme 2015 suite à des dégradations faites par les orages.

Il s'agissait de :

- l'empierrement de l'accès de la station de pompage de l'ASA du Beynon (au bord du canal EDF),
- du reprofilage et du bouchage des trous sur le chemin Sud venant de Grand Guibert en direction des Mollards,
- de la rectification et de l'empierrement d'un gué sur le chemin desservant l'habitation Pedrolo à Berthaud.

Le programme de voirie communale 2016

La commission Voirie déterminera en janvier prochain le programme pour 2016 suivant les devis effectués par la Routière du midi.

Travaux sur la D 21 accédant au village

Le Conseil Départemental a refait l'enrochement d'une portion de la voie D21 qui s'affaissait et un mur de soutènement au-dessus des jardins.



Nommer les voies et numéroté les habitations

La commune désire mettre en place une démarche d'adressage sur toute la commune. Gérard Godbillon, conseiller municipal et ancien facteur s'est proposé pour mener à bien cette étude.

En effet, nommer les voies communales, installer une signalétique aux principaux embranchements, et numéroté les habitations permettra de faciliter la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours.

Créer des adresses «normées» permettra également aux habitants de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de la commune.

Bois

Liste des affouagistes et numéros de lots de bois à Faye pour l'année 2015 :

N°1 - MICHELENA Dominique, BRUNETTI Jessica et BRUNETTI Johan

N°2 - GARCIN Sylvain

N°3 - BELLINI Nicolas

N°4 - COLOMB Luc

N°5 - BUFFET Denis

N°6 - BOURG Roger

Plantation de buis indigène au village

Les employés communaux ont procédé à la plantation de lignes de buis sauvages le long des voies pour encadrer les espaces verts entre la rue des Andrônes et le monument aux morts ainsi que la partie où se trouve le nouvel escalier en bois.



Ils ont été prélevés dans nos forêts communales pour quelques uns et dans une forêt privée de Saléon pour les autres.

Les buis sont originaires du bassin méditerranéen et sont les grandes vedettes de l'art topiaire (sculptures végétales), car ils se prêtent à toutes les tailles. Les jardins à la française en sont l'exemple comme à Versailles ou à Vaux-Le-Vicomte..

Ils peuvent atteindre une hauteur de 5 à 6 m. La floraison des buis au printemps est de couleur crème et leurs feuilles persistent durant l'hiver. Ces plantes à croissance parfois très lente (environ 10cm/an), peuvent vivre plusieurs siècles.

Le buis a par contre des ennemis efficaces : des chenilles vertes très voraces s'attaquant à ses feuilles ; ce ne sont pas des chenilles processionnaires, elles ne sont pas urticantes mais extrêmement voraces.

Toutes les parties de la plante sont toxiques et la saveur amère de ses feuilles n'est de toute façon pas très attirante. Même si certains l'utilisent en décoction comme sudorifique, il est bon de savoir de quelques grammes de ses feuilles ingérés peuvent être fatales.

Contrats d'assurance

la Commune a décidé de lancer une consultation pour revoir tous ses contrats d'assurances : responsabilité civile, assistance juridique, dommages aux biens, flotte automobile etc.

Au vu des comparatifs des quatre sociétés d'assurance qui ont présenté chacune une offre, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de la Compagnie SMACL de Niort qui propose des garanties supérieures et des prix deux fois moins chers que la précédente et sans franchise.

EGLISE SAINT-LAURENT



Deuxième tranche des travaux

Restauration du mobilier classé

La deuxième étape des travaux consiste en la restauration du retable, des boiseries du chœur de l'église et divers objets mobiliers qui ont fait l'objet d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 6 février 2014. Ces travaux de restauration nécessitent le traitement de désinfection de l'ensemble des œuvres en bois de l'église et le traitement des œuvres polychromes et composites.

Rapport d'étude préalable la restauration du retable et maître-autel

A la demande de la DRAC, une étude préalable à la restauration du retable et du maître-autel avait été confiée à l'atelier de Mme Ursula Mariak, restaurateur attaché au Centre Énergie Thermique de Grenoble, afin d'identifier la polychromie du retable et de déterminer la participation de restauration à adopter (cf. VI 43 page 5).

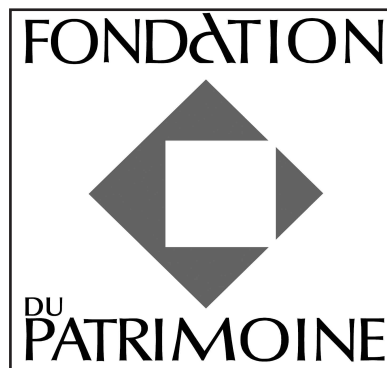
Deux propositions sont ressorties.

Compte tenu de l'accessibilité des éléments démontés, rendant possible le travail en bonne ergonomie en atelier, il serait intéressant d'en profiter pour dégager les repeints récents sobres et disgracieux.

Le niveau du dégagement proposé reste un compromis entre un gain esthétique espéré par la commune et une intervention de dégagement plus importante, plus interventionniste et par conséquent plus coûteuse. L'atelier de restauration tient à rappeler que, sans doute, aucun niveau chronologique suffisamment conservé sur l'œuvre n'est original. C'est pourquoi la mise à jour de la polychromie d'origine ne peut être envisagée.

La solution de l'intervention minimaliste, en conservant le retable tel qu'il est, est intéressante d'un point de vue économique. Le traitement de conservation-





restauration apportera toujours une amélioration esthétique pour la présentation de l'œuvre, mais sera nettement moins spectaculaire.

Toutes les informations recueillies au cours de l'étude alimentent la documentation du retable du maître-autel. Elles pourront par ailleurs être transmises au public et pourront ainsi contribuer à une meilleure connaissance et donc au respect de l'œuvre.

Demande de subventions pour ce projet de restauration

Le conseil municipal a décidé de retenir la proposition (la plus importante) du dégagement des différentes couches de couleur et remettre à jour une polychromie de faux marbre blanc avec quelques parties peintes en vert, bleu et ocre jaune pour un montant prévisionnel de 147.600 € HT. Il sollicite une subvention auprès des organismes suivants : Département 05 (25%), Région PACA (20%), Conservation Régionale de la Culture (35%).

Inventaire supplémentaire des Objets mobiliers classés

(arrêté préfectoral du 6 février 2014)

Les objets ci-après désignés, sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Objets mobiliers classés :

- Ensemble : maître -autel et retable, bois peint et doré, 18 et 19^e siècles
- Statue saint Laurent, bois doré et polychrome, 18^e siècle
- Ensemble de quatre bustes reliquaires, bois doré, fin 18^e siècle
- Deux reliquaires, bois doré fin 17^e siècle
- Statue : Vierge à l'Enfant, bois doré, 19^e siècle
- Statue : Vierge à l'Enfant, bois doré, 19^e siècle
- Calice et patène, argent, Grenoble François Donnet, 17^e siècle
- Tableau : Ravissement de Saint-Paul, copie d'après N. Poussin, don de l'Etat, dernier quart 19^e siècle
- Tableau : Charité de saint Laurent, 18^e siècle

Projet de lancement d'une souscription des objets mobiliers

Vu l'intérêt patrimonial de l'église Saint-Laurent du XIII^e siècle inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis le 7 octobre 1931, la qualité du projet de restauration de son retable, du maître-autel, des boiseries du chœur de l'église, des divers objets mobiliers également inscrits à l'inventaire supplémentaire (voir en-

cadré ci-dessous) et l'importance du coût des travaux, la commune, porteur du projet a décidé de lancer une campagne de souscription publique pour cette deuxième tranche de travaux. Celle-ci se fera sous l'égide de la Fondation du Patrimoine et en accord avec Catherine Briotet, conservateur des antiquités et objets d'art des Hautes-Alpes.

Cette souscription bénéficiera d'avantages fiscaux et tous les dons effectués pourront ouvrir droits à des réductions d'impôts.

- Pour les particuliers, votre don sera déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.
- Pour les entreprises, la réduction d'impôts sera de 60% dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT.

Explications :

La mobilisation du mécénat populaire est le mode d'action privilégié de la Fondation du Patrimoine pour aider les porteurs de projets publics (collectivités locales et associations) à financer un programme de restauration de qualité d'un élément du patrimoine bâti, mobilier ou naturel.

La Fondation les accompagne en leur apportant son expertise et son appui.

La Fondation du Patrimoine récolte les fonds et reverse au maître d'ouvrage l'intégralité des sommes rassemblées (moins les frais de gestion).

Si la souscription n'aboutissait pas, les dons versés seront affectés à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal.

La souscription sera ouverte jusqu'au paiement de la dernière facture de restauration.

Une convention sera signée prochainement par le maire de Ventavon et la Fondation du Patrimoine précisant le partenariat et les modalités de la souscription.

Vous recevrez donc par la poste une plaquette explicative portant le bulletin de souscription qui pourra être renvoyé avec vos dons à l'adresse de la mairie de Ventavon.

Vous pourrez également verser vos dons par le biais du site internet de la Fondation du Patrimoine, dès que le projet sera mis en ligne :

www.fondation-patrimoine.org



Commission de Suivi du Site

de l'ISDND du Beynon

Le 17 juin 2015, la réunion de la Commission du Suivi du Site (CSS) de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) du Beynon a été précédée d'une visite du site.

Sous la présidence de Colette Vioujas, représentante du préfet des Hautes-Alpes, les différents collègues de l'administration, les élus, la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN), l'exploitant et les salariés se sont réunis.

La plus grande partie des débats semble avoir tourné autour des constatations, des suggestions et des questions de Marie-Christine Monet de la SAPN. Vous pouvez accéder à la totalité du compte-rendu de la réunion sur le site ventavon.fr à la rubrique: Mairie/Commissions/CSS.

En quelques mots, on apprend notamment que :

- l'exploitant n'est pas obligé de refuser les déchets fermentescibles sur son site.
- l'ISDND du Beynon a une certification environnementale avec une bonne note (indice biologique entre 2005 et 2010 : 16/20).
- 800 tonnes de mâchefer ont été enfouies sur le site en urgence fin 2014 afin de tenter d'atténuer les problèmes d'odeurs.
- les déchets des Alpes-Maritimes représentent presque 40% du tonnage annuel de l'ISDND du Beynon (Hautes-Alpes 50% et communes limitrophes 10%) et le renouvellement de l'autorisation d'accueil de ces déchets est de 4 ans.
- les seuils de rejets atmosphériques appliqués par la réglementation aux torchères sont différents de ceux appliqués aux systèmes de valorisation électrique.
- une procédure d'autorisation prévue par l'arrêté de mise en demeure pour régulariser l'installation de traitement des lixiviats sur le site du Beynon va être mise en place.
- une étude faunistique et floristique est actuellement en cours.
- une réflexion est actuellement en cours pour mettre en place des nez électroniques à proximité des habitations.



Dernièrement, trois nez électroniques ont été installés par «Alpes Assainissement» pendant une quinzaine de jours au Grand Guibert, Bel-Air et Beynon.

© TB

**PRÉFET DES HAUTES ALPES
COMMUNE DE VENTAVON**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Installations classées
pour la protection de l'Environnement**

La Préfecture des Hautes-Alpes communique

L'arrêté préfectoral n° 2015-334-1 du 30 novembre 2015 modifie l'arrêté préfectoral n° 2002-361-3 du 27 décembre 2002 modifié autorisant la société Alpes Assainissement à exploiter l'installation de stockage de déchets non dangereux du Beynon située sur la commune de VENTAVON.

Cet arrêté modifie les prescriptions relatives au réseau de captage des biogaz et renforce les dispositions pour limiter les nuisances olfactives. Ces modifications sont accordées après l'avis favorable du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du 13 octobre 2015.

Les droits des tiers demeurent expressément réservés.

Le texte intégral de l'arrêté peut être consulté en mairie de VENTAVON, ainsi qu'à la Préfecture des Hautes-Alpes, Bureau du Développement Durable et des Affaires Juridiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

**Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général
Yves HOCDE**

DL - 31/12/2015

Réunion

du collectif « Vie

Le 13 novembre, un nouveau collectif créé en mars 2015 invitait la population de Ventavon et des communes limitrophes à une réunion d'information et de présentation de ses objectifs.

Dix personnes nommément présentées chacune par une affiche présentaient à tour de rôle les différents points de l'ordre du jour.

AirPACA

QUALITÉ DE L'AIR

**Surveillance Régionale
des Odeurs**

- Devenir un nez bénévole
- Signaler une gêne olfactive
- Actions de réductions des odeurs

**Application pour
(smartphone android ou iphone) :**
«Signalement air»

Site web :
www.sro-paca.org



n publique

ie et avenir en Val Durance »

Objectifs :

- Lutter contre les désagréments du stockage des déchets considérés comme « non dangereux ». Trouver des solutions pour baisser les nuisances olfactives, installations de nez électroniques, aide d'experts scientifiques pour mesurer l'impact sanitaire sur la population, les jardins et les vergers.

- Surveiller si la réglementation sur les déchets est bien respectée

- Stopper les apports des déchets extérieurs

- Incitation à mieux consommer et à trier les déchets humides ou verts

- Stopper l'activité de l'ISDND en 2023

Constat

Préoccupés par les différents gaz polluants émis dans leur environnement proche, le collectif constate que le système de récupération du biogaz ne dépasse pas les 50% et pose la ques-

tion de savoir si les odeurs sont vraiment inoffensives en précisant que le recouvrement des déchets par des parfums n'enlèvent pas leur toxicité.

Ils s'alarment sur les rejets d'ammoniac qui ont dépassé sur les 4 trimestres douze fois la norme tolérée et sur les Composés Organiques Volatils (COV) qui ont dépassé de 6,5 fois. Ils émettent également un doute sur la résistance de la bâche (géomembrane) épaisse de quelques millimètres qui assure la protection des casiers en complément d'une couche d'argile, en rajoutant que des composés dérivés du benzène présents dans les déchets pourrait l'endommager. Vu la prolifération d'animaux tels que rongeurs, volatiles et insectes, ils craignent également l'arrivée d'une épizootie qui puisse se transformer en zoonose. Ils précisent que le non impact sur la flore et les terres n'est pas encore prouvé et que la pollution engendrée par le trafic des camions peut être comparée à



un trafic urbain.

La dévaluation des biens immobiliers et la difficulté de les revendre sont déjà d'actualité.

Et pour finir, la dévalorisation de la personne habitant à proximité quand on lui demande d'où elle vient.

Enquête publique

Le collectif s'appuie sur les conseils de Marie-Christine Monet de la Société Alpine de Protection de la Nature (SAPN) qui est en quelque sorte le porte-parole du collectif lors des réunions de la CSS et qui veille au respect de la réglementation sur les déchets.

Elle signale qu'un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris le 26 mai 2015 afin que l'exploitant régularise sa situation concernant chacune des nouvelles modifications telle que sa nouvelle installation de traitement des lixiviats par osmose inverse, l'accueil des lixiviats des autres centres du département et la mise aux normes pour l'accueil des déchets amiantés. Une enquête publique devrait prochainement voir le jour.

Les ISDND sont soumises à des autorisations préfectorales pour l'exploitation des

déchets. M-C. Monet déclarait que l'accueil des lixiviats des autres centres de stockage de déchets du département (Embrun, Sorbiers, Briançon) ainsi que celui des déchets extérieurs du 06 devraient théoriquement faire partie de cette enquête.

Vers le zéro déchet

Marie-Christine Monet a présenté une démonstration à l'assemblée sur la façon d'effectuer un « vrai » tri des déchets dans une poubelle d'ordures ménagères amenée pour l'occasion en affirmant qu'il faut enlever toutes les matières organiques et les réserver au compostage et ainsi baisser le volume et le poids de nos déchets ménagers.

La poubelle d'ordures ménagères ne devrait pas émettre d'odeurs si son contenant est sec (plastique) en prenant soin de trier les emballages spéciaux dédiés à d'autres filières. Il suffit de regarder le logo sur les étiquettes des emballages pour connaître son container de destination. Des dépliants à propos du tri sont fournis à la CCL ainsi que des cartons spéciaux pour trier vos déchets.



DECHETS

Sa démonstration s'appuie pour cela sur le mouvement *Zero waste* (zéro déchet) qui déclare haut et fort que le tri doit se faire à la base, chez le particulier, puis au niveau des communes ou de l'intercommunalité qui en a la compétence.

Thibaud Turchet, un juriste présent à la réunion expliquait que les pionniers du mouvement *Zero Waste* ont déjà permis à certaines collectivités de réduire de 80 % le volume de déchets résiduels, en optimisant le recyclage et la valorisation organique (telle la commune toscane de Capannori, 46 000 habitants). Ces activités ont entraîné la création d'emplois locaux dans la réparation et le réemploi, sans surcoût pour la collectivité.



A la fin de son intervention, il présentait un ouvrage du même nom qui a pour objectifs d'interpeller les décideurs politiques et économiques, les inciter à passer à l'action et démontrer à tous les citoyens la possibilité de la transition vers le zéro déchet.

Détermination ou résignation

Des élus candidats aux prochaines élections régionales présents dans la salle précisait que les régions auront 18 mois pour planifier le plan régional des déchets. Certains se sont même engagés s'ils sont élus pour faire un lien auprès de la préfecture et à appuyer les démarches du collectif.

La réunion s'est terminée en donnant la parole à l'assemblée. Les commentaires, les inquiétudes, le désir d'avoir de plus amples informations sur la toxicité des rejets atmosphériques et l'appel à une mobilisation plus importante sont évoqués.

Quelqu'un de résigné a conclu :

« Il ne faut pas rêver, même si le collectif est un lanceur d'alerte, qu'en sera t-il à la fin du contrat d'exploitation du site de stockage des déchets ? En se retranchant derrière une obligation de salubrité publique ou d'un manque de nouveau site, le préfet reconduira le contrat de deux ans en deux ans, surtout si nous avons des trous prêts à l'emploi ! »

DB

Contact

Collectif Vie et avenir en Val de Durance
chez Madame Robit
quartier Saint-Ariès Valenty 05300 Ventavon
vieetavenirenavaldedurance@gmail.com

Etiquettes sur les produits



Anneau de Möbius : Logo officiel indiquant le caractère recyclable d'un produit.

Le plus important est l'anneau de Möbius, qui symbolise un cycle sans fin de recyclage.

Sa présence indique que le produit est recyclable. Parfois, un pourcentage figure en son centre, il signifie que le produit contient déjà ce pourcentage de matériaux recyclés.



Le Point vert est un label marquant l'adhésion à un système de contribution au recyclage des déchets.

Ce logo est trompeur car il ne signifie en rien que le produit est recyclable ou recyclé ! Il signale juste que le producteur participe au programme de valorisation des emballages ménagers. Cette participation est une obligation réglementaire qui impose aux industriels de mettre en place des structures de traitement des emballages ou bien de soustraire cette tâche à un organisme tiers auquel ils payent une redevance. Le Point vert n'a aucune signification écologique, ce n'est pas non plus un écolabel.



D'autres logos apportent des informations sur les matériaux constitutifs des produits et donc facilitent le tri des déchets.

De gauche à droite, les symboles du **verre**, de l'**aluminium**, de l'**acier** et du **polyéthylène Haute densité**.

Le Point Propre de Valenty

se trouve désormais sur la voie d'accès à la MFR



Prolifération des chenilles

Processionnaires du pin

En cet fin d'automne et particulièrement dans notre région, nous voyons sur les houppiers des pins noirs ou sylvestres les cocons blancs des processionnaires du pin.

*Apparaissant au cours de l'été, de la mi-juin à la fin août suivant les années et les régions, les papillons de nuit *Thaumetopoea pityocampa* (ou Processionnaire du pin) ne vivent guère plus de 24 heures. Mais leurs chenilles font des ravages énormes. Dès la ponte, elles se regroupent, vivant en colonie à l'intérieur de nids provisoires qu'elles tissent. Elles s'alimentent la nuit, avançant en longues files indiennes (processions) et s'éloignent progressivement de ces nids, qu'elles abandonnent dès les premiers froids. Elles fabriquent alors leurs nids d'hiver, reconnaissables à leur double enveloppe de soie blanche.*

Il y a encore peu, ces grandes poches ne se voyaient, au bout des branches de pins, qu'au sud de la Loire. Maintenant, sans doute à cause du réchauffement climatique, on en rencontre un peu partout, jusqu'au nord de la Bretagne.



Attaques cycliques

Les attaques sont imprévisibles et on s'aperçoit qu'elles reviennent par cycle. Parfois, les chenilles pullulent, puis elles disparaissent plusieurs années avant de réapparaître. Elles se nourrissent des aiguilles de pins et, parfois, de celles des cèdres. En cas d'infestation massive, les arbres se défolient, se fragilisent, entraînant une perte de production équivalant au plus (si la défoliation a été totale) à environ une année d'accroissement et ne provoquant pas forcément la mort des arbres atteints.

Pour comprendre cette disparition et cette réapparition des processionnaires, il faut savoir que chaque chenille au moment de s'enterrer (au printemps) va tisser un cocon individuel dans lequel aura lieu la transformation en chrysalide puis en papillon. Le développement s'interrompt alors pour une durée variable, lors d'une diapause, qui durera jusqu'à un mois avant la date localement favorable pour la sortie des adultes. En cas de températures trop basses ou trop élevées au moment de la morphogenèse, la diapause peut durer plusieurs années (2 à 4 ans).



Procession des chenilles



Cycle Biologique de la Processionnaire

Le cycle biologique de cet insecte est annuel. On peut le présenter schématiquement en 8 étapes :

1- A partir de mi juin, un soir d'été, les papillons de la processionnaire sortent de terre. Mâles et femelles s'accouplent, puis les mâles meurent un ou deux jours après.

2- La femelle s'envole et dépose entre 70 et 300 oeufs sur les aiguilles de pin. Puis elle meurt à son tour.

3- Les chenilles éclosent 30 à 45 jours après la ponte. Elles se nourrissent avec les aiguilles du pin, et sont reliées entre elles par un fil de soie.

4- Au cours de leur croissance, les chenilles changent de couleur et se

couvrent de plus en plus de poils (jusqu'à 1 million).

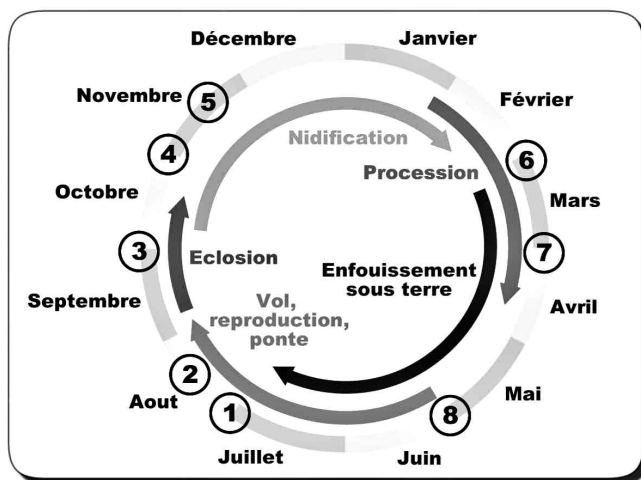
5- Les chenilles construisent un abri en soie en automne, sur la branche d'un pin. Elles passent l'hiver dans cet abri, et ne sortent que la nuit pour entretenir leur nid et se nourrir.

6- Au printemps, la colonie conduite par une femelle quitte l'abri et se dirige vers le sol. C'est la procession de nymphose : toutes les chenilles se tiennent les unes aux autres et se déplacent

en longue file. Une file peut compter quelques centaines de chenilles. Au bout de plusieurs jours, elles s'arrêtent dans un endroit bien ensoleillé et s'enfouissent dans le sol.

7- Deux semaines plus tard, toujours dans le sol, les processionnaires tissent des cocons individuels et se transforment en chrysalides. Elles restent dans cet état pendant plusieurs mois (ou parfois plusieurs années selon les régions).

8- Au bout de quelques mois, chaque chrysalide se métamorphose en papillon, toujours sous la terre. Et puis, un soir d'été, les papillons sortent de terre...



Toxine urticante et allergisante

Les recommandations

Le Préfet des Hautes-Alpes dans un communiqué de presse du 9 mars 2015, informait la population de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

1- Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge :

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés. Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils, qui par des crochets peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison provoquée par les crochets incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

Il est recommandé au public :

- D'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.



- D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,
- changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au dessus de 60°C. Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Précaution importante chez les enfants en bas âge :

Dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

2- Les risques sanitaires chez l'animal :

Les chenilles processionnaires du pin sont très dangereuses pour l'animal. Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid. La toxine peut alors provoquer des dégâts irréparables tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

Recommandations pour protéger vos animaux :

- D'éviter de froter mais laver à grande eau.
- Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.
- Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précautions (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc.....)

Communiqué du Préfet des Hautes-Alpes du 9 mars 2015

Techniques de lutte

La lutte contre les chenilles processionnaires du pin peut prendre différentes formes. Les actions à mettre en œuvre ne dépendent évidemment pas des dates administratives des saisons, mais sont liées au cycle de l'insecte qui peut varier selon les régions et les conditions climatiques.

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser définitivement des chenilles. Les traitements sont à refaire chaque année. En effet, même si l'on détruit toutes les chenilles vivantes sur son terrain, vos arbres seront réinfestés l'année suivante par des papillons pouvant provenir de plusieurs kilomètres. Le papillon mâle peut voler jusqu'à 25 km et le papillon femelle jusqu'à 3 km et de plus les chenilles peuvent rester enfouies dans le sol de quelques jours à 5 années. Les traitements annuels quels qu'ils soient doivent

donc être maintenu tant que des nids, et donc des papillons, existent dans votre région.

Le moyen le plus écologique est bien sûr d'éviter de planter des pins noirs ou sylvestre dans les régions où la processionnaire est présente.

Par contre, les traitements phytosanitaires biologiques, chimiques ou même les pièges à phéromones (utilisés comme leurre pour les mâles de la Processionnaire) sont réservés aux professionnels qui sauront vous conseiller et vous proposer la solution la mieux adaptée.

La lutte mécanique qui semble à porter de tous serait de brûler les branches porteuses de pontes, pré-nids et nids mais dans ce cas, il devient obligatoire de se protéger soigneusement contre les risques d'urtication avec une combinaison, un masque, des lunettes et des gants (*voir recommandations de la préfecture des Hautes-Alpes page précédente*).

L'Éco-Piège est un dispositif placé autour du tronc des pins ou des cèdres qui va permettre de capturer les chenilles processionnaires du pin lorsqu'elles descendent en procession pour aller s'enterrer. C'est une technique particulièrement recommandée dans les zones à risque ou sensibles (écoles, crèches, jardins d'enfants, hôpitaux etc...) où l'on veut zéro chenille en procession.

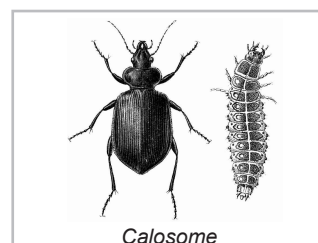
(voir photo, ci-dessous : sorte de gouttière encerclant le tronc récoltant les chenilles avec un tuyau de sortie vers un sac qui les enferme) à mettre en place de fin janvier à mai

Ses prédateurs

Sur un petit territoire ou dans le cadre d'une sylviculture, on peut également favoriser l'implantation de ses prédateurs et parasites.

Mais il y a peu de prédateurs. Les oiseaux en général ne les mangent pas à cause de leurs poils urticants et de leur mauvais goût. Seul le coucou s'attaque aux chenilles, parfois même dans leur nid, et la mésange chasse la forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession. Certaines chauves-souris chassent les papillons de processionnaire (*cf. INRA*).

Leur principal prédateur est le Grand Calosome, de la famille des carabidae, insecte coléoptère vivant ordinairement sur le sol, aux élytres (ailes dures et cornées) avec des reflets verts métalliques. C'est la larve de Calosome, ressemblant quelque peu à une chenille, qui en fait la plus grosse consommation.



Calosome

Elle monte parfois aux arbres pour attraper ses proies. Plusieurs espèces de guêpes ainsi qu'un champignon, le cordyceps, peuvent les parasiter.



Les mésanges, prédateurs naturels

On peut donc construire des nichoirs à mésange qui seront efficaces (si nichées s'en suivent) sur un petit rayon où ils se trouvent implantés (un jardin par exemple). Il faut donc savoir :

- Les adultes et juvéniles de la mésange sont prédateurs de la processionnaire de septembre à avril aux stades larvaires L1 et L2 puis L3 à L5, dans ce cas il y a extraction du tube digestif après séparation de la capsule céphalique avec le bec (*cf. Gonzalez Cano 1981*)

- La mésange effectue des trous dans les nids d'hiver et les vident de leurs chenilles : 20-70% des nids troués en cédraie en Algérie (*cf. Sbadji et Oldache*)

- En hiver, une mésange prospecte 1100 arbres par jour, passe entre 75 et 95% du temps à chercher à manger et doit trouver 5 mg de matière sèche, soit 24 insectes de taille moyenne toutes les minutes pour survivre (*cf. Gibb 1960*).



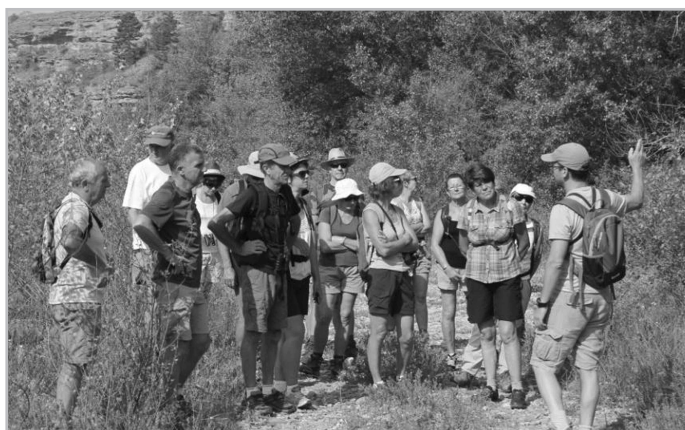
Eco-piège

Randonnée Nature

avec l'ornithologue Olivier Eyraud



© S.Gras



© S.Gras



© PSI

Hibou grand-duc



© S.Gras

Un groupe de 20 personnes s'est rassemblé le samedi 4 juillet 2015 au lieu dit « Le Moulin », près des berges de la Durance, sur la commune de Ventavon, pour une sortie nature.

Olivier Eyraud, guide naturaliste, mandaté par le nouveau bureau de l'association « Vivre en val de Durance » nous a emmené pendant plus de 3 heures à la découverte de la nature. Nous avons marché, oui, mais pas que ! Nous avons aussi vu le loriot, écouté le cri de la fauvette, cherché les empreintes du chevreuil ou l'habitat du castor ; senti la lavande fine, goûté aux baies d'amélan-chier ou aux cerises de Sainte-Lucie...

Olivier Eyraud a souligné la particularité de la Durance autrefois redoutée pour ses crues, et depuis le 19^{ème} siècle aménagée en conséquence (digues, canaux, barrage) ; ainsi que la caractéristique des falaises la surplombant et abritant le grand duc d'Europe d'une envergure de 1,70m. Cette randonnée entre Alpes et Provence, à la portée de tous nous a conquis et montre l'importance du maintien de la biodiversité sur ce site particulier.

De l'avis des randonneurs présents, cette balade mérite d'être renouvelée. L'association par l'intermédiaire de Rémi Baridon, son président, a des idées émergentes : créer un sentier balisé, monter des projets avec les écoles de la commune, etc., l'essentiel étant de faire connaître et de préserver ce patrimoine.

Sylvie Gras



Loriot

De la taille d'un merle, le mâle arbore un ventre jaune d'or avec les ailes, le dos et la queue noire. Un trait noir joint l'oeil aux commissures. La femelle est plus terne.



Baies de l'Amélan-chier

Les fruits sont nommés amélan-ches et sont comestibles crus ou cuits.



Baies du cerisier Sainte-Lucie

Fruits comestibles très amers. Les baies macérées dans l'alcool avec du sucre ajouté donne une liqueur réputée pour aider à la digestion, la **Pétafouère**. Liqueur bien nommée en patois gapain pour dire «pet foireux». Ou encore mieux, «pète» pourrait exprimer la ressemblance de ces petites baies aux **pétoules** de brebis et «fouère» (en patois savoyard) pour désigner la cagagne que ça donne si on en mange trop..

Cours et stages de Gym

avec GYM PLAISIR

Violaine Lecoin anime les cours de GYM PLAISIR et propose des stages lors des vacances scolaires pour les enfants, pour les plus âgés et pour tous ceux qui ne peuvent venir aux cours durant l'année.

Vous pouvez nous rejoindre toute l'année, pour l'une ou l'autre formule : ambiance décontractée mais travail assuré

N'hésitez pas, ce n'est pas la performance qui compte mais la santé et le plaisir.

Pour tout renseignement sur nos activités :

06 25 17 65 72

ou **06 49 52 87 09**



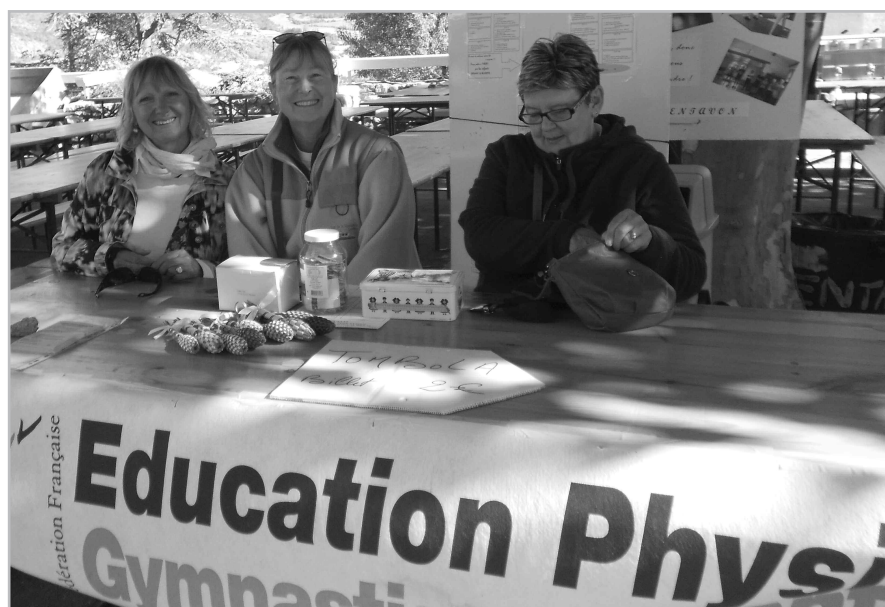
© S.Rocca

Au premier plan : Maryse, Josette, Violaine et Patricia



Les stages organisés les 26 et 27 octobre 2015 proposaient :

- **Découverte des pas** de quelques danses pour les enfants de 4 à 14ans (Rock, Salsa, Madison, Country...)
- **Gym équilibre et atelier mémoire** pour les adultes et seniors (faire travailler son cerveau sur des mouvements ludiques d'équilibre et de déséquilibre)
- **Renforcement musculaire** pour ados et adultes (faire travailler cuisses, abdos, fessiers et aussi le haut du corps - stretching en fin de cours)



Patricia, Danielle et Marie-Renée



VIDE GRENIER



NAVETTE



© S. Rocca

VENTAVON

un vide grenier et une grande renommée

Petit village perché, toute mon enfance tu m'as fascinée...

En passant à tes pieds, combien de fois t'ai-je couvé du regard ? De ton château à ton beffroi, combien de trésors se cachaient sous tes toits ? Je t'ai découvert à l'âge de la maturité lorsque les méandres de la vie nous ont amené à ouvrir une nouvelle page de notre vie sur la commune.

Alors permettre à d'autres de découvrir tes beautés grâce au vide grenier, ça c'était une idée ! Pari gagné.

L'alchimie de notre vide grenier c'est de faire rimer : rentrée et gaîté, chiner et visiter, exposer et acheter, rencontrer et négocier.

Pour cela 6 mois de préparation, une équipe motivée, une organisation au cordeau, 135 exposants disséminés sur tes places et tes ruelles, et des visiteurs en quantité !

Je sais que tu te fais une beauté pour ce 1^{er} dimanche de Septembre, tu dévoiles ton patrimoine, tu invites le soleil, tu la joues « dolce vita », mais avant tout, tu restes sincère et tu conjugues simplicité et hospitalité.

Alors bien sûr, tu sais les conquérir ceux qui viennent à toi : il y a ceux qui viennent chiner le matin et reviennent flâner en soirée, les habitués qui ne veulent rien rater de la journée, les nouveaux surpris et enthousiasmés, les curieux qui vérifient tes particularités, les passionnés d'antiquités, les négociateurs affûtés, les amoureux des vieilles pierres, les exaltés de la navette, les gourmets du prieuré, les affamés du midi, les premiers de la matinée qui veulent tout emporter et les derniers qui ne veulent plus te laisser.....

Bien sûr, l'odeur des saucisses-frites dans tout le village, le balai orchestré des préparatrices de sandwiches, le défilé des navettes aux chauffeurs blagueurs, les visiteurs dispatchés par le roi de la file d'attente, l'accueil souriant à tous les carrefours, les parkings gérés par des piliers de l'organisation, la démo des enfants, les lots à gogo, un coin des artistes sublimé, ça vous anime un village, ça fait vibrer le cœur.

Merci petit village.....que dis-je ! Merci mon BEAU village, tu sais sublimer une journée, attirer des milliers de personnalités, récompenser une équipe soudée.

Le petit « plus » de notre vide grenier est sans aucun doute lié à ton pittoresque caractère de village perché, à moins que ton côté médiéval apporte une parenthèse hors du temps, ou que ton terroir mêle sueur et saveur.

Et bien sûr, merci à tous ceux qui de près ou de loin contribuent au succès de cette journée.

Sophie Rocca



Mais comment font-elles ?

On se le demande ! Mais comment font-elles ?
 Ces adorables grands-mères, ces charmantes demoiselles ?
 Pour systématiquement, chaque fois, chaque année,
 Nous concocter un super vide-grenier ?
 Eh bien ! me direz-vous, depuis déjà trois ans,
 Elles peaufinent en catimini leur rendement !
 Elles se critiquent, se jugent, s'analysent !
 Sous la houlette de la chef d'orchestre Maryse !
 Pour faire mousser un peu plus chaque fois,
 Un vide-grenier, qualité, premier choix !

Plus de cent quarante exposants impatients,
 Malgré un froid à vous faire claquer des dents !
 N'ont pas hésité, même avant huit heures,
 A exposer leurs richesses, leurs trésors !
 Astucieusement répartis dans le village,
 Il y en avait pour tous les goûts, tous les âges !
 Vêtements, livres, cuisines, babioles, outillage,
 Entre gadgets, modernisme et moyen-âge !
 Mais le nec-plus-ultra, incontestable et sans détours,
 Se situait comme d'habitude, place Philippe Bourg !

Alors là ! C'était l'affluence des restos du cœur !
 Avec en plus, les parfums, les saveurs !
 Odeur de centaines de kilos de frites,
 Qui chatouille vos papilles, les excite !
 Des quatre-vingt kilos de merguez et saucisses !
 Pétilantes sur le barbecue, comme feux d'artifice !
 Qui n'auront vu le soleil que quelques heures,
 Avant de régaler les milliers de visiteurs !
 Un patchwork de pizzas de quiches et de tartes,
 Aussi savoureuses que colorées et appétissantes !
 Toutes faites « maison » par les adhérentes de Gym-loisir,
 Ce club Ventavonnais, qui semble vous rajeunir !

(Amis lecteurs ne leur en parlez pas, mais je les soupçonne,
 Entre deux grands écarts, de se doper au jus de pomme) !
 Allez mesdames, je plaisante, mais croyez-moi quand même !
 Merci ! On vous admire, pour ne pas dire, on vous aime !
 Et merci, se serait inqualifiable pour moi de les oublier,
 A vos maris, copains ou amis qui vous ont si bien épaulés !
 Je vous souhaite à tous et à toutes une bonne fin d'année,
 Et rendez-vous l'an prochain, pour un somptueux vide grenier !

René Montagny

E
X
P
O
S
E
S
A
R
T
I
S
T
E
S



© J.Gufler

PPMS



Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs à destination des écoles

Un accident majeur, une catastrophe naturelle (tempête, tremblement de terre...), intrusion d'un forcené, un moyen de transport de matières dangereuses renversé ou un risque industriel majeur (explosion...) peut provoquer une situation d'exception laissant un certain temps la communauté scolaire seule et isolée face à la catastrophe (plus de téléphone, d'électricité, intervention des secours très différée, les intervenants "locaux" étant eux-mêmes victimes ou dépassés par les demandes ...).

Il est donc prévu que chaque école élabore un Plan particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs afin d'être prêt face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur, à assurer la sécurité des élèves, en attendant l'arrivée des secours extérieurs et à appliquer les directives des autorités. Dans le contexte des attentats, il est demandé aux écoles de rédiger ce PPMS si ce n'est pas fait ou de le réactualiser afin de mettre en place rapidement les exercices de sécurité, notamment le confinement.

Ce Plan définira le moment du déclenchement de l'alerte et de l'activation du PPMS, la manière de déclencher l'alerte, les consignes à appliquer dans l'immédiat, l'endroit où mettre les élèves en sûreté, la gestion de la communication avec l'extérieur, la liste des personnes ressources avec numéros de téléphone, une mallette première urgence, ruban adhésif (pour se confiner dans une pièce), et les fiches individuelles d'observation...

L'école devra organiser au moins une fois par an un exercice de simulation pour valider le PPMS. L'organisation d'exercices réguliers de simulation doit permettre de confronter le Plan particulier de mise en sûreté à la situation réelle de l'école ou de l'établissement en "grande nature" et de vérifier le bien-fondé des mesures qu'il comporte. Ils serviront à donner les bons réflexes aux enseignants, aux élèves et aux Parents d'élèves.

Sachez qu'en cas d'alerte donnée par les autorités, l'école active le Plan de Mise en Sûreté (PPMS) et ferme ses portes. Pour la sécurité de tous, il faut alors respecter ces consignes :



Temps périscolaire

Ecole de Ventavon

Premier trimestre 2015/2016

Nous avons commencé l'année scolaire par un cycle TRI & DECHETS.

- Claire Barus de la CCL est intervenue afin d'apprendre aux enfants participants **le tri dans les bonnes poubelles** (déchetterie, emballages, verre, papiers, composteur).

En demi-groupe, on les a amenés à se poser la question suivante : « Pourquoi trier plutôt qu'enfouir les déchets ? ».

- Cela a suscité un débat qui leur a permis d'échanger après réflexion. Puis sous forme ludique, avec l'aide d'une autre intervenante Martine Castelle, les enfants ont fabriqué **des objets avec du matériel de récupération** (trousse ou petit sac avec de la chambre à air, marionnettes avec du carton et du tissu etc...)

- Ce cycle a été clôturé par **une visite chez Veolia**, au centre de tri et d'enfouissement du Beynon où de façon



concrète ils ont vu ce qui leur avait été expliqué précédemment.

En remerciement, les enfants ont réalisé pour le personnel du centre de tri, des dessins qu'ils ont plastifiés afin de servir de sets de table ainsi que 2 sapins en bouteilles en plastique.

- Lors de la **semaine du goût**, il leur a été présenté l'exposition « Passion chocolat » de la BDP 05.

C'est un voyage au pays des gourmands de son origine, le cacao au produit fini. A travers son histoire, de sa parution à l'évolution du produit d'abord en poudre telle une épice puis en boisson avec le chocolat chaud, il arrive en Europe avec les bateaux espagnols au XV^e siècle.....

- Puis par demi groupe, Sébastien Laurette-Christiny du GAEC Le grain paysan de la ferme du Rousset à Curbans leur a expliqué la fabrication du pain. Il intervient dans toute la chaîne, de la semence jusqu'au produit fini. En fait, Mr Laurette Christiny est à la fois **agriculteur, meunier et boulanger**.

- Pendant ce temps le deuxième groupe s'est rendu chez l'**aubergiste de Ventavon**, Jean-Marie Huaut, qui leur a permis de réaliser un gâteau au chocolat.

Les enfants ont été très intéressés et ont posé des questions sur leur métier respectif. La séance s'est terminée par la dégustation de leur gâteau.

Tout au long de l'année, les enfants vont donc découvrir différents corps de métier présents sur la commune.

- Le 5 novembre, ce fut au tour d'Hadrien Chevallier de nous recevoir dans son **atelier de menuiserie**. Il a présenté son métier et les machines dont il a besoin pour travailler les différentes essences de bois (chêne, merisier, exotique.....). Hadrien Chevallier a guidé les enfants dans la réalisation de 4 nichoirs. Lors du deuxième trimestre, ils seront décorés et installés sur la piste DFCEI sous le village.

Jusqu'aux vacances de Noël, les enfants participeront à des ateliers manuels afin de créer des sapins en bouteilles en plastique, en carton et des décorations.



Deuxième trimestre 2015/2016

En janvier, par demi groupe, soit décoration des nichoirs avec Corinne soit ils réaliseront des expériences scientifiques accompagnés par Walter Knoll.

En février et mars ils aborderont la sécurité routière sous forme ludique avec Violaine Lecoin et on clôturera ce cycle par l'intervention de l'association de la Prévention Routière pour une mise en situation avec une piste routière dans le village.

Nous poursuivrons la découverte des artisans de la commune en nous rendant chez le sculpteur Louis Brachet et le ferronnier Manfred Gufier.

CG

RPI

Musique

L'autre et l'ailleurs

Tous les 15 jours, le vendredi, Grégory Barrois intervient à Monétier-Allemont (CE1-CE2) et à Ventavon (CM1-CM2) pour pratiquer les chants d'un répertoire commun à plusieurs écoles sur le thème de « l'autre et l'ailleurs ». Une rencontre est prévue en fin d'année scolaire.



Sortie (CM) de fin d'année

Deux journées en montagne avec nuit dans un refuge est prévu au mois de juin pour l'école de Ventavon

Délégués des parents du RPI

Monétier-Allemont

- C.Latit (titulaire)
- M-H.Henri (titulaire)
- D.Moreira (suppléante)
- C.Henry (suppléante)

Claret

- P. Sappia (titulaire)
- G.Ribotta (suppléant)
- V.Bittoni (titulaire)

Ventavon

- N.Bouchet (titulaire)
- M.Valentini (suppléante)

Journée mondiale des MFR



La journée mondiale des MFR aux Comores

Animations

Programme culturel municipal 2016

Voici quelques idées qui sont en cours d'organisation, nous vous transmettrons le programme plus détaillé des animations culturelles municipales en début d'année dès que nous aurons les dates précises.

Musée

Une sortie, en minibus et covoiturage, au Musée Muséum Départemental de Gap est prévue un samedi après midi.

Le mec de la tombe d'à côté

Une soirée « Lecture Musicale » est prévue le samedi 23 janvier 2016 à 18 heures à la salle du Prieuré avec la troupe "Dernière Minute". C'est une adaptation du roman de Katarina Mazetti "Le mec de la tombe d'à côté", disponible à la bibliothèque. La mise en scène est simple, avec un récitant et des acteurs plus vrais que nature dans leurs personnages. Entrée gratuite.

Ludothèque

Les samedis 30 janvier, 27 février, 26 mars, 23 avril, 21 mai et 18 juin 2016, de 14h à 17h.

Contact : 04 92 66 40 24

Le 26 novembre 2015, à l'occasion de la première journée mondiale des MFR, les MFR de Vaucluse-Alpes du Sud ont organisé une grande journée de collecte pour la fondation des MFR dans le monde.

Les jeunes, les familles et les maîtres de stage se sont associés aux équipes et aux conseils d'administration des MFR pour animer cette journée unique. Dans le monde ce sont 1000 associations MFR qui se sont mobilisées.

Toutes les MFR ont mené des activités dans les villages ou aux alentours et au sein des établissements pour collecter des fonds. A la MFR de Ventavon, les jeunes par exemple ont fait des gâteaux qu'ils ont vendu sur le marché de Laragne, les jeunes ont aussi fait deux repas « bol de riz ». L'argent gagné ou économisé a été reversé à la fondation des MFR au profit des Comores.

Pour clôturer la journée du 26 novembre, une grande soirée festive a été organisée à La Tour d'Aigues rassemblant plus de 300 élèves, parents, donateurs, salariés des MFR. Cela a été l'occasion de faire le bilan de la collecte et de remercier les partenaires et élus qui auront soutenu ce projet. Ainsi 15000 € serviront aux développements des MFR des Comores.

Le directeur de la MFR de Ventavon, David Lafond, a vécu cette journée mondiale aux Comores lors d'une mission d'une dizaine de jours. La coopération avec les Comores prend d'abord son sens sur de l'appui à l'ingénierie pédagogique. Ainsi les cadres et administrateurs des MFR sont amenés à réaliser des missions afin d'accompagner les équipes sur place à la mise en place de la pédagogie de l'alternance propre à toutes les MFR du monde.

La fondation se consacre à un objectif simple :

Appuyer le développement d'écoles professionnelles par alternance (MFR) partout dans le monde où les besoins sont immenses.

Elle soutient depuis 2009 avec notre Fédération interdépartementale la mise en place de 4 MFR aux Comores qui ont déjà accueilli et formé une centaine de jeunes. Elle nous accompagne également dans le développement des MFR en France.

Tous les dons font l'objet d'une réduction d'impôt car la fondation est reconnue d'utilité publique (www.fondationmfr-monde.org).



Les présidents et l'assemblée lors de la Journée Mondiale à La Tour D'Aigues

Etat civil

Naissances

- **Romann**, fils d'Emilie Reynaud et de Nicolas Perelli habitant rue des écoles au village, est né le 25 juillet 2015 à Marseille.

- **Melvin**, fils de Cindy Legras et d'Eric Perelli habitant place du Prieuré au village, est né le 15 août 2015 à Gap.

- **Joakim**, fils de Fatoumata et Kerfalla Conte habitant à Valenty, est né le 19 août 2015 à Gap.

- **Thylian**, fils d'Audrey Bouchet et de Christian Arieu habitant à La Bauche, est né le 24 Octobre 2015 à Gap.



Emilie, Nicolas et Romann



Melvin et sa soeur Noémie



Joakim



Thylian



Décès

- **Marie-Adèle Bertrand** est décédée le 25 août 2015 à Laragne à l'âge de 101 ans.

- **Denise Maillet** est décédée le 12 octobre 2015 à La Saulce à l'âge de 93 ans.

Le comité

Vu le faible nombre de gens qui se sont déplacés à leur Assemblée Générale, le comité a perdu un peu de sa motivation première pour continuer l'organisation des fêtes à Ventavon.

Le spectacle de Noël sera donc la dernière fête organisée par le comité en place. Pour l'instant, il n'y a pas de repreneurs en vue, le comité des fêtes est donc en sommeil.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec :

- Olivier Pocchiola-Cit (06 09 33 05 94)
- Elodie Gontard (06 83 44 97 04)
- la mairie

CCL

La Communauté de Communes du Laragnais vous informe :

A partir du 1^{er} janvier 2016, modification des horaires d'ouverture



DECHETTERIE

de la
intercommunale à LAZER
Quartier Les Résolues

Du lundi au samedi
8h00 - 12h00
14h00 - 18h00



RECHERCHES HISTORIQUES

présentées par Denis Buffet

Christianisation des provinces gauloises de l'Empire romain

En Gaule, coexistaient les divinités celtes qui se sont latinisées (cf. *Ventavon Info* n°42 page 26), les cultes de la cité et de l'empereur romain divinisé et les religions orientales.

Dans les premiers siècles après J.C., beaucoup d'habitants étaient des déracinés (esclaves, soldats, fonctionnaires) en quête de divinités consolatrices et les esprits s'acheminaient peu à peu vers un dieu unique et transcendant, vers une religion du devoir à accomplir.

Le christianisme comme les autres religions venues d'Orient se propageaient en tache d'huile suivant les voies de communication (couloir rhodanien, vallée de Durance, Mont-Genèvre) par des gens qui circulaient de gré ou de force pour leur profession (commerçants, savants). Les premières grandes villes touchées furent Marseille, Arles, Vienne et Lyon*.

Au départ, religion illicite et réprimandée, le christianisme s'installa petit à petit, assimila les croyances et les lieux de culte traditionnels et gagna l'approbation et la conversion des empereurs romains pour devenir une religion d'État.



Auguste (-27 à -14 av JC)
et l'instauration du culte impérial

Cinq siècles d'épisodes de prosélytisme chrétien

I^{er} siècle

Au 1^{er} siècle, la province Narbonnaise a été évangélisée comme les autres provinces gauloises de l'empire romain, mais cette évangélisation ne produisit pas à cette époque de résultats notoires.

II^{ème} siècle



** Blandine fut livrée aux bêtes qui refusèrent de lui faire le moindre mal. Elle fut torturée et dut assister à la mort de ses compagnons. Elle fut ensuite flagellée, placée sur un grill brûlant, puis livrée dans un filet à un taureau qui la lança en l'air avec ses cornes. Ayant survécu à toutes ces horreurs, Blandine fut finalement égorgée par le bourreau.

Au milieu du II^e siècle, on peut dire que le christianisme s'installa en Gaule. Dès qu'un groupe de chrétiens se trouvait assez nombreux dans un lieu, il s'organisait autour d'un responsable. Ces chrétiens établissaient des liens avec les autres communautés et progressivement les Églises se fondaient dans l'organisation politique et administrative romaine.

Persécutions des premiers chrétiens à Lyon

Une mission venue d'Orient dirigée par Pothin s'établit à Lyon et commença à répandre avec plus de fruit la doctrine chrétienne le long des rives du Rhône. Pothin deviendra le premier évêque de Lyon et le premier évêque de Gaule. Il fut arrêté en 177 sous le règne de Marc-Aurèle, empereur romain (161-180) en même temps que Blandine**, ancienne esclave romaine et qu'un groupe de 47 chrétiens formant les premiers martyrs de Lyon* en refusant de renier leur foi chrétienne. Ils meurent en prison pour les uns, décapités (*en vertu de leur citoyenneté romaine*) ou livrés en pâture aux bêtes dans l'amphithéâtre des Trois Gaules.

En effet vers 177, le christianisme est une religion non reconnue des autorités (*religio illicita*), plus ou moins tolérée dans les faits. Pour avoir favorisé le développement de la philosophie, Marc Aurèle ne supporte pas « le fanatisme des chrétiens » et ne peut tolérer leur « fétichisme » pour le Christ. Conservateur, il les persécute, jugeant qu'ils sont une menace pour l'unité de l'Empire (ils refusaient notamment de brûler de l'encens devant les statues de l'empereur et de prier par les dieux de l'Empire). Selon Marc-Aurèle, le christianisme se sert des passions pour installer une morale sans lien avec la Nature, mais surtout aucunement réfléchie.

* Condate, Lugdunum, Lyon

Une petite cité gauloise « Condate », devint colonie romaine en 43 av JC sous le nom de Lugdunum (la colline aux corbeaux). Élevée au rang de capitale, elle atteint son apogée au II^e siècle et l'histoire de ses martyrs en fera la capitale du christianisme naissant.

III^{ème} siècle



Le poisson (ichthys),
symbole des premiers chrétiens

Missionnaires et organisation épiscopale en Gaule

Au III^{ème} siècle, de nouveaux missionnaires sont envoyés en Gaule par Fabien, pape de Rome (236-250). La religion chrétienne se diffuse petit à petit dans les Alpes du Sud dans la première moitié du III^{ème} siècle. Les nouveaux chrétiens continuent d'être persécutés par les romains.

En effet, désireux de restaurer la piété et la cohésion des peuples de l'Empire autour de l'institution impériale, Dèce, empereur romain de 249-251 promulgue un édit rendant le culte impérial, jusque là facultatif, obligatoire. Les persécutions de Dèce et de ses successeurs ont chassé de Rome des évêques et des prêtres qui trouvèrent un asile dans les Gaules, sous un gouvernement plus tolérant et pacifique. Une organisation épiscopale de la plupart des provinces de la Gaule se met en place.

L'époque est également marquée par le déferlement barbare sur la Provence notamment, d'abord des Alamans (250-260), puis des Vandales en 270-280. Violences et pillages entraînent un repli de la population des villes derrière leurs remparts et des campagnes vers les grottes refuges.

IV^{ème} siècle



Saint Martin et un mendiant

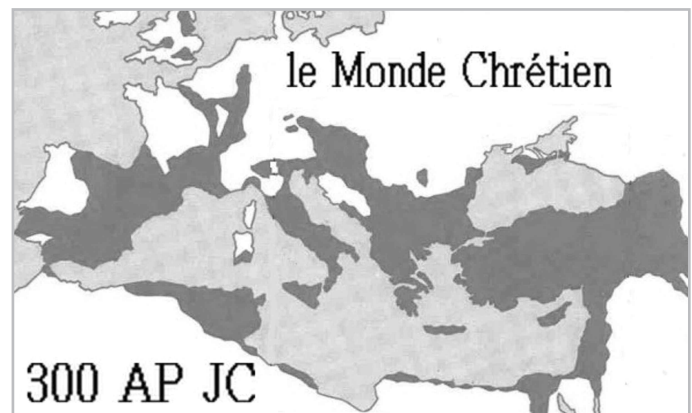
Saint Martin et la diffusion du monachisme chrétien

A cette époque, on compte déjà 65 sièges épiscopaux en Gaule qui se chargent d'évangéliser les campagnes. Le plus célèbre de ces évangélisateurs sera saint Martin (316-397).

Martin fils d'un soldat romain, devient lui-même militaire. Il sert dans une légion d'élites sous les ordres de l'empereur Constance. A Amiens, il se convertit au christianisme après avoir, selon la tradition, partagé un soir d'hiver son manteau avec un mendiant. Désirant devenir moine, il se rend à Poitiers où il rencontre saint Hilaire, évêque évangélisateur de la Gaule. Ils fonderont ensemble le premier monastère de la Gaule centrale : Ligugé en 361. Devenu moine, il est attiré par la solitude, il vit pauvrement dans de misérables cabanes. Plus tard, en 371, on le nommera évêque sans lui demander son avis.

Il s'appuiera tout au long de son épiscopat sur les moines pour christianiser l'Ouest de la Gaule, il multiplie les monastères et crée le premier réseau de paroisses rurales. Martin prêche assidûment la destruction des temples et des idoles et se voue à la conversion des populations rurales encore en majorité païennes et finit par les amener au christianisme.

Il sera plus tard vénéré et son immense popularité est due à sa proposition originale d'une nouvelle voie de « sainteté » mariant la simplicité de l'évangile et la difficulté de la vie monastique. Sa popularité se traduira par la multiplication des villes, des villages, des édifices religieux et des prieurés portant son nom (485 communes et 3667 paroisses) et si vous me permettez de plaisanter, on pourrait dire que plus d'un âne se nommera Martin depuis !

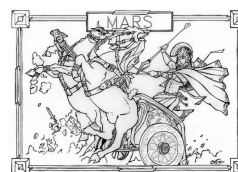


Et Ventavon ne passe pas à côté, avec autrefois l'existence d'un prieuré et d'une chapelle Saint-Martin et désormais d'une localité du même nom au pied du village.

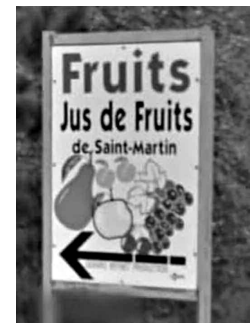
Le mot chapelle, *capella* en latin vient du diminutif *cappa* pour signifier le manteau partagé avec un pauvre. En effet, les manteaux de saint Martin se multiplièrent chez les chrétiens comme autant de reliques sacrées. De là, le nom du manteau, en latin *capella*, se transmet au petit bâtiment qui l'abritait : la chapelle.

On peut dire que le monachisme, malgré qu'il soit antérieur au christianisme avec des communautés de religion hindou, bouddhique ou judaïque qui le pratiquaient déjà, a été diffusé en Gaule par saint Martin.

Le monachisme tiendra une place essentielle dans l'Église comme foyer de vie spirituelle et intellectuelle, initiateur de réforme et pépinière d'évêques et de papes.



Martin est issu d'un prénom d'origine latine dérivé tardif de « Mars », le dieu de la guerre des romains. Saint Martin était lui-même militaire.



Localité Saint-Martin à Ventavon

RECHERCHES HISTORIQUES

En 313, Édit de tolérance envers les chrétiens

L'édit de Milan ou édit de Constantin, promulgué par les empereurs Constantin I^{er} et Licinius en avril 313, est un édit de tolérance par lequel chacun peut « adorer à sa manière la divinité qui se trouve dans le ciel » ; il accorde la liberté de culte à toutes les religions et permet aux chrétiens de ne plus devoir vénérer l'empereur comme un dieu. Il instaure la Paix de l'Église.



Constantin 1^{er}

Constantin convertit au christianisme, montre son désir d'assurer à tout prix, par la conciliation ou la condamnation, l'unité de l'Église qu'il considère dès ce moment comme un rouage de l'État et l'un des principaux soutiens du pouvoir, et devient, ce faisant le véritable président de l'Église.

Il convoqua le 1^{er} concile en Arles en 314. Il réorganisa ses provinces, coupant la Narbonnaise en deux parties : la rive droite du Rhône reste Narbonnaise Première, la rive gauche devenant la Viennoise, avec Vienne pour capitale et s'étendant de l'Ardèche au Lac Léman et jusqu'à la Province des Alpes Maritimes qui a pour capitale Embrun.

En 381, les Provinces sont à nouveau découpées par décret de l'empereur Gratien : la Viennoise est démembrée par la fondation de la Narbonnaise seconde (*voir carte ci-contre*).

En 391, L'empereur chrétien Théodose interdit les cultes païens qui continuèrent pourtant à subsister et fixa le christianisme comme religion d'État.

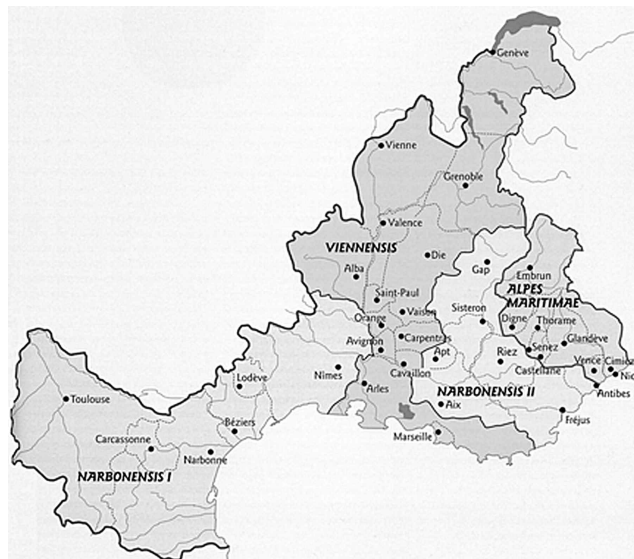
Débat théologique et doctrine chrétienne

Avec cette période de tolérance envers la religion chrétienne appelée « la Paix de l'Église » (*instaurée par Constantin*) commence l'âge d'or des « Pères de l'Église » qui s'accompagna d'une réinterprétation de la philosophie, notamment celle de Platon. L'époque fut propice aux débats théologiques qui suscitèrent des controverses passionnées sur la nature du Christ.

Depuis le XVI^e siècle, l'historiographie moderne appelle « Pères de l'Église » des auteurs ecclésiastiques, généralement (mais non exclusivement) des évêques, dont les écrits, les actes et l'exemple moral ont contribué à établir et à défendre la doctrine chrétienne.

Augustin (*saint*) originaire d'Algérie (354-430) et évêque d'Hippone est un de ceux-là. Philosophe et théologien chrétien romain, il écrit une œuvre considérable tant en quantité qu'en qualité. Une de ses œuvres théologique qui intéresse plus particulièrement notre histoire locale est : « **La Cité de Dieu** » (*voir ci-contre*). Il sera considéré comme l'un des quatre Pères de l'Église occidentale avec Ambroise de Milan, Jérôme de Stridon et Grégoire le Grand.

La Narbonnaise redécoupée en trois en 381



la Narbonnaise première (*Provincia narbonnensis prima, en latin*), province présidiale ayant Narbonne (*civitas Narbonnensium*) pour métropole.

La Narbonnaise deuxième (*Provincia narbonnensis secunda, en latin*), province présidiale ayant Aix (*civitas Aquensium*) pour métropole : partie de la Provence et du Dauphiné. Elle n'était pas contiguë à la Narbonnaise première mais était bornée à l'ouest par la Viennoise, à l'est par la province des Alpes maritimes. Elle comprenait sept cités : Aix, Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron et Antibes ;

La Viennoise (*Provincia viennensis, en latin*), province consulaire ayant Vienne (*Civitas Viennensium*) pour métropole : Elle comprenait treize cités : Vienne, Genève, Grenoble, Viviers, Die, Valence, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavallion, Avignon, Arles et Marseille.

«La Cité de Dieu»

De Civitate Dei contra paganos

écrit de 413 à 426 par saint Augustin

Même si cette œuvre a été écrite juste après le sac de Rome en 410 (Rome imprenable depuis 390 avant JC, est envahie par les Wisigoths en 410), elle n'est pas considérée comme un écrit de circonstance et Augustin ne fait rien pour conforter les ruines du prestige de Rome.

Tout au long de cette œuvre, Augustin envisage deux cités, l'une terrestre, l'autre céleste :

Ce que désigne Augustin en parlant de **cité terrestre** est sans doute le monde tel qu'il va, avec ses institutions, son histoire, ses gouvernants, ses bonheurs et ses malheurs. Cette cité terrestre est bâtie sur l'amour de soi comme idolâtrie. Ce n'est donc pas seulement une cité comme une ville, un empire ou un mode de gouvernement, mais c'est aussi une disposition intérieure.

La **cité céleste** ou cité de Dieu est plus difficile à saisir. Le thème de la cité de Dieu constitue dans l'œuvre d'Augustin une métaphore littéraire au sens inépuisable qui, si elle renvoie à l'idée de citoyenneté fondamentale dans la religion civile des Romains, échappe cependant à toute tentative de compréhension exhaustive. La cité de Dieu se rapporte à la sagesse, à la Paix, au culte unique de Dieu, aux saints du ciel, à l'Église, à la providence divine, à la justice là où elle est pratiquée, mais en même temps, la cité de Dieu n'est jamais dite entièrement dans une seule des choses qu'elle peut désigner.

Trace de chrétienté à Ventavon

Le dé à jouer (datant du IV^e siècle) trouvé dans les fouilles de la villa Saint-Ariès (cf. *Ventavon Info n°42*) avec l'inscription « In deo vivo » qui signifie « je vis en Dieu » est une des rares traces laissée par les premiers chrétiens sur notre territoire haut-alpin.

Marcellin, missionnaire africain à Embrun

La première annonce de l'Évangile dans le diocèse d'Embrun est due à saint Marcellin, et à ses compagnons Vincent et Domnin. Ils viennent d'Afrique du Nord, la patrie de saint Cyprien et de saint Augustin. Après leur séjour d'études à Rome, ces compagnons furent envoyés comme missionnaires sur ce versant alpin par saint Eusèbe, évêque dans le Piémont, à Verceil. Tandis que saint Vincent et saint Domnin vont continuer leur chemin d'évangélisation vers Digne. Saint Marcellin est consacré premier évêque d'Embrun, par saint Eusèbe, en 363.

Le Concile de Nicée (325) avait posé comme règle: un évêque par "cité" et un métropolitain par "province".

En 365, la ville d'**Embrun (Ebrodunum)** est promue cité et métropole civile romaine **de la province des Alpes-Maritimes**. Elle jouit aussi du privilège de métropole ecclésiastique dont dépend sept diocèses montagneux de l'Est de la Durance (Digne, Castellane, Senez, Vence, Glandèves, Barcelonnette et Cimiez).

Il reste peu de traces des premiers édifices mais des fouilles récentes à Embrun ont permis de dégager un édifice chrétien datant du IV^e siècle.

Le triomphe définitif de la religion chrétienne date de la fin du IV^e siècle.

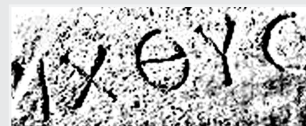
V^eme siècle

Les premiers évêques de Gap

Beaucoup d'historiens supposent que l'évêché de Gap fut fondé au siècle suivant celui d'Embrun (donc au V^e siècle) malgré que le livre « L'histoire hagiologique du diocèse de Gap », écrit par Mgr Depéry (1844-1861) qualifie saint Démétrius de premier évêque de Gap, de disciple immédiat des apôtres, de disciple de saint Jean ; il fut martyrisé, ajoute l'auteur de ce livre, en l'an 86, près de l'endroit où se trouve actuellement l'église de Saint-André, de Gap, par ordre du préfet nommé Simon. Cette affirmation n'est pas prouvée et les martyrologes sont muets sur saint Démétrius, évêque de Gap et enregistrent au contraire, un saint du même nom martyrisé à Thessalonique.

Bref, la première mention d'un évêque propre à la ville de **Gap (Vapincum) de la province Narbonnaise deuxième**, du nom de Constantin, apparaît dans le *Martyrologe hiéronymien*. Il est nommé évêque au Concile d'Orange en 441 et probablement décédé en 456.

Plus tard, au VI^e siècle, ce sera au tour de l'évêque saint Arey (584) de marquer la vie du diocèse : il organise les paroisses, établit une maison épiscopale qui sert de lieu de formation.



ΙΧΘΥΣ, ichtus, poisson en grec et symbole chrétien des premiers siècles. C'est un acronyme que l'on retrouve souvent sous forme d'acrostiche. Ce sont les premières lettres de cinq mots grecs qui signifient « Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur »



Représentation de Marcellin, Vincent et Domnin dans les Alpes



- Diocèse des Gaules
- Diocèse de Viennoise (ou d'Aquitaine)
- Limites des provinces
- Vienn Sièges du vicariat de diocèse
- Trèves** Sièges de la préfecture du prétoire des Gaules
- Limites de la France actuelle

RECHERCHES HISTORIQUES

Théopolis, « la cité de Dieu » à Chardavon

Un peu plus au Sud, au V^e siècle, une inscription dédicacée à Dardanus, un ancien préfet du prétoire des Gaules - qui aurait ouvert ou élargit la route vers Théopolis « La cité de Dieu » - est gravée sur la roche dans le Défilé de la Pierre écrite à l'entrée de Chardavon, hameau de la commune de Saint-Geniez (Alpes de Haute-Provence) .

Au début du V^e siècle, Dardanus se convertit au christianisme et se retire dans les Alpes où il entreprend des relations épistolaires avec Jérôme de Stridon (347-420) et Augustin d'Hippone (354-430). Il appartient à une vague de cadres de l'Empire convertis au christianisme. Admirateur de (saint) Augustin avec lequel il avait donc noué des liens épistolaires, il serait à l'origine de la fondation d'un établissement appelée Théopolis (en grec : « Cité de Dieu »), établi sur son domaine, pour lequel il fit construire une route menant à l'actuel village de Saint-Geniez depuis Sisteron, et entoure Théopolis de murailles. Aucun vestige archéologique de cet établissement n'a été découvert et on n'en connaît pas l'importance, si ce n'est l'élargissement du défilé rocheux où passe la route et où se trouve une inscription latine gravée dans la paroi rocheuse. Était-ce une grosse villa fortifiée ou une petite ville, une sorte de monastère, un domaine privé rassemblant une petite communauté de chrétiens ? Aucun autre document que cette inscription n'atteste de cette fondation. La question de la fondation d'une Theopolis par un nouveau converti au christianisme est mise en perspective dans l'ouvrage « Locus qui nomen Theopoli est » de François Chatillon (historien 1904-1994) : « fonder un établissement agricole sous les auspices de la religion chrétienne, mêlant travail et prière, sans pourtant verser dans le monachisme ou l'érémisme est un fait intéressant, de la part d'un fonctionnaire impérial ».

Aujourd'hui, il ne reste de Théopolis que le nom inscrit sur la Pierre écrite, dans l'attente d'éventuelles découvertes archéologiques. La vallée de Chardavon, sur la commune de Saint-Geniez, livre en tout cas de nombreuses traces d'occupation gallo-romaine (notamment des tegulæ).

Chacun y va de son hypothèse pour placer « La cité de Dieu » à l'emplacement de Chardavon ou du Mont Dromon ou encore de la chapelle du Dromon (partie de l'ancienne Commanderie templière locale) avec sa crypte du XI^e siècle portant la trace de rites de fertilité (rites originaires de la Grèce antique dont la déesse Déméter est au centre de la fertilité végétale et animale. De nombreuses pierres de fertilité ont été fréquentées jusqu'au début du XX^e siècle par les femmes en mal d'enfants)

D'autres, inspirés par les écrits de saint Augustin, prétendent qu'il n'y a rien d'autre à découvrir dans cette mention que le côté spirituel du lieu « Lieu où l'on rencontre Dieu ». En effet, on se pose la question : les correspondances épistolaires de Dardanus à saint Augustin qui était l'auteur d'un texte majeur pour l'Église chrétienne « La Cité de Dieu » (voir encadré page précédente), ne l'auraient-elles pas inspirées pour dénommer ce lieu « La cité de Dieu », une métaphore sur la cité céleste ?

On suppose également que l'endroit a pu être aussi un lieu de culte antique bien avant Dardanus et beaucoup d'auteurs d'ouvrages sur ce sujet entretiennent le mystère, parlent d'un lieu magique ou chargé d'une connaissance occulte...

Défilé de la Pierre écrite



INSCRIPTION DE CHARDAVON

CL P POS T VMV S D A R D A N V S V I N L A E T P A
 T R I C I A E D I G N I T A T I S E X C O N S V L A R I P R O
 V I N C I A E V I E N N E N S I S E X M A G I S T R O S C R I
 N I I L I B D E X Q V A E S T D E X P R A E E P R E T D G A I L L E T
 N E V I A G A I L A C L A R D E T I N L D E E M O M A T E R E A N
 E I V S L O C O C V I N O M E N T H E O P O L I E S T
 V I A R V M V S Y M C A E S I S Y T R I M Q V E M O N
 T I V M L A T E R I B D P R A E S T I T E R V N T M V R O S
 E T P O R T A S D E D E R V N T Q V O D I N A G R O
 P R O P R I O C O N S T I T V T V M T V E T I O N I O M
 N I V M V O L V E R V N T E S S E C O M M V N E A D N A
 T E N T E T I A N V S I N L D C O M S A C E R A T R E M E
 M O R A T I V I R I C L D I E P I D O F X C O N S V L A
 G I R M A N I A E P R I M A E E X M A G M E M O R
 E X C O M D R E R V M P R I V A T O V T E R G A O M N
 V M S A I V T E M E O R V
 M S T V D I V M
 T T D E V O
 T I O N I S P V B L I C
 T V L V S P O S S E T A S T E N D I

Traduction de la pierre écrite :

« Claudius Postumus Dardanus, homme illustre revêtu de la dignité de patrice, ex-consulaire de la province de la Viennoise, ex-maire des requêtes, ex-questeur, ex-prêteur des Gaules, et Névia Galla, noble et illustre dame, son épouse, ayant fait tailler les flancs de la montagne, de chaque côté, ont donné des routes praticables au lieu nommé Théopolis, lieu qu'ils ont fortifié par des murs et des portes. Ce travail a été exécuté dans leur propriété particulière, mais ils ont voulu qu'ils servent à la protection de tous. Il a encore été fait avec l'aide de Claudius Lepidus, homme illustre, compagnon et frère du sus-mentionné, ex-consulaire de la province de Germanie Première, ex-secrétaire de l'empire, ex-intendant des affaires privées. Afin que leur sollicitude pour le salut de tous et un témoignage de la reconnaissance publique puissent être montrés par cette inscription. »

Carte de Cassini (XVIII^e siècle)

Chapelle et crypte de Dromon



Rocher de Dromon

L'abbaye de Chardavon dont dépendait Le Prieuré Saint-Martin à Ventavon

Nous quittons la période romaine pour sauter au XI^e siècle.

Les moines de l'Abbaye de Saint-Victor de Marseille (fondée au V^e siècle) reprennent les terres de Chardavon qu'on leur avait spoliées lors des invasions des Sarrasins par les seigneurs locaux et en 1060, fondent un autre monastère à Chardavon à 2 km du défilé de la Pierre écrite.

De ces bâtiments ne subsistent que l'enceinte arasée d'une ancienne église qui constitue les murs de clôture d'un petit cimetière (*cadastré avec la mention « ancienne église »*) et peut-être de quelques ruines situées sur les terrains attenants d'un éleveur de moutons.

Les historiens citent que le village de Chardavon s'est constitué autour d'une prévôté de « chanoines réguliers » dédiée en l'honneur de la Sainte vierge Marie, de Saint Jean-Baptiste et de Saint Marcellin archevêque d'Embrun. Les chanoines en 1319 étaient au nombre de dix-sept et vingt quatre prieurs qui desservaient 18 paroisses dans le diocèse de Gap.

➔ **Le Prieuré Saint Martin à Ventavon** qui suivait également la règle de saint Augustin dépendait de l'abbaye de Chardavon.

En effet, saint Augustin avait institué pour son clergé et lui-même un type de communauté permettant de mener conjointement une vie d'esprit monastique et un ministère sacerdotal au sein d'une paroisse. C'est l'origine des chanoines réguliers (Chanoine venant du mot grec : Kanon, règle). C'est peut-être pour cette raison que cer-

tains historiens emploient quelquefois pour le Prieuré Saint-Martin sous le bourg de Ventavon, l'appellation *Prieuré Saint-Laurent* qui est le vocable de l'église paroissiale de Ventavon.

Ce monastère fut pillé et probablement détruit quelque temps après les fréquentes guerres qu'il y eut dans la Provence, occasionnées surtout par Charles de Duras, qui voulait être comte de Provence au préjudice de Louis II, roi de Naples et de Jérusalem. En 1385, Guillaume Assache, prévôt de Chardavon, présenta à la reine Marie, comtesse de Provence, le malheureux état de son monastère et la supplia de permettre que ce monastère de Chardavon puisse être transféré à la Baume-les-Sisteron, où ils avaient un hospice près du pont. La reine Marie lui accorda sa demande par des lettres-patentes données à Sisteron le 14 août de la même année 1385... Seule, semble-t-il, l'église fut conservée jusqu'aux guerres de religions (XVI^e siècle). Les habitants du village restèrent sur place après le départ des chanoines.

La communauté transportée à Sisteron déclina après les ravages de ces guerres, puis disparut à la Révolution. Chardavon, ancienne commune indépendante fut rattachée à Saint-Geniez de Dromon en 1861.



Petit cimetière de Chardavon

Recherches historiques réalisées par Denis Buffet avec la bibliographie :

- *Origine des Églises des Hautes-Alpes* par J.Roman (1881)
- *De l'Église des premiers siècles aux guerres de religion* par J.Cordonnier (1997)
- *Des hommes, une terre, une histoire...Les Hautes-Alpes* par Archives Départementales (2002)
- *Hautes-Alpes* par S.Besson-Lecrinier, J.C. Duclos, A.Faure, C.Roux et P.Moustier (2009)
- *Histoire géographique naturelle, ecclésiastique et civile du Diocèse d'Embrun Vol 1-1783* par un anonyme bachelier en droit canonique
- *Histoire de Saint-Geniez de Dromon* de M.De Leeuw, déposé aux ADAH





Ventavon INFO
N° 44 - Décembre 2015

